

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-
Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN SAINT-CYPRIEN
À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE
PAR ÉNERGIES DURABLES KANAWÀ:KE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 18 juin 2015 à 13 h
Club de golf International 2000,
320, chemin du Golf
Saint-Bernard-de-Lacolle

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 18 JUIN 2015

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. SERGE LEFEBVRE..... 3
Mme MONA FORTIN 7
M. JACQUES SOREL..... 10
M. GÉRARD DUTIL 16
Mme NICOLE VAN HYFTE 21
M. PIERRE COUTURE..... 23
Mme SYLVIE DESCHENES 24

PAUSE

M. JÉRÉMY LETELLIER et Mme ÉVELYNE SOREL

Fédération de l'UPA Montérégie 30
Mme DIANE COACHE..... 39
M. YANNICK POUSSARD 42
M. LOUIS SIOUVILLE..... 44
M. JEAN SIOUVILLE 48
Mme LUCIE BOMBARDIER 53
(FAMILLE BOMBARDIER-RACINE)
RENÉ LAPIERRE 54

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 JUIN 2015 À 19 H

**SÉANCE DU 18 JUIN 2015
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'Audience publique portant sur le *Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville*, par Énergies Durables Kahnawà :ke.

10 Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet, au moyen de la webdiffusion audio.

15 Alors, mon nom est Denis Bergeron et je préside cette commission d'enquête et je suis secondé dans mon travail par le commissaire, monsieur John Haemmerli.

20 Alors, bien entendu, je vous demande, s'il vous plait, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques et je vous rappelle également que la prise de photos et vidéos n'est pas permise au regard du droit à l'image des participants et si vous avez quoi que ce soit à ce sujet, je vous invite et je vous réfère à monsieur Alexandre Corcoran-Tardif, notre conseiller en communication, qui est à l'arrière.

25 Alors, cet après-midi, nous allons poursuivre la présentation des mémoires par les participants et les échanges avec la commission. Le temps imparti est de 10 minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la commission.

En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

30 Je rappelle, et c'est important, que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

35 Je vous signale également qu'il est possible de faire un avis de rectification par écrit à la commission, jusqu'au 26 juin prochain. Et je vous avise également qu'à partir du moment où le droit de rectification sera utilisé à d'autre chose que de corriger les faits, je mettrai fin à la période de rectification.

40

Donc, les gens qui tiendront à faire la rectification de ce qui aura été affirmé devront le faire par écrit, histoire d'éviter les débats contradictoires à l'exemple de ce qui s'est passé hier. Alors, ça n'est pas pour émettre encore une opinion ou faire un débat contradictoire avec ce qui a été exprimé, c'est de corriger les faits et je vous répète que je me garde le droit d'interrompre et d'annuler la rectification si on déroge à cette règle.

45

Je tiens à rappeler aux personnes qui ont fait connaître, avant le 2 juin dernier, leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour aujourd'hui, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

50

J'aimerais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein et respectueux. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience. Respecter ces règles constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

55

Je vous rappelle aussi que les séances sont enregistrées.

60

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle et ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de cinq minutes pour faire une présentation.

65

70

75

80

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. SERGE LEFEBVRE**

85

LE PRÉSIDENT :

90

Alors, nous allons procéder maintenant à la première présentation, j'inviterais maintenant monsieur Serge Lefebvre, s'il vous plait, à venir nous présenter son mémoire.

Bonjour, Monsieur Lefebvre.

M. SERGE LEFEBVRE :

95

Bonjour, Monsieur le commissaire. Bonjour, Monsieur le président.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

100

Merci.

LE PRÉSIDENT :

105

Merci de votre présentation, Monsieur Lefebvre. Monsieur Haemmerli, des questions? Pas de questions?

Monsieur Lefebvre, vous soulignez que le promoteur, éventuellement si le projet se réalisait, celui-ci garantit de remettre en état tout ce qui pourrait être abimé pendant la construction des éoliennes et un suivi serait fait par un agronome externe.

110

Plus précisément pour les routes, il y a eu des inquiétudes qui ont été manifestées par certains participants, pour ce qui est des routes, qu'elles n'auraient pas la capacité portante ou qui seraient détériorées, est-ce que vous, à titre d'éventuel – vous vous entendez avec le propriétaire, vous avez pris entente avec le propriétaire pour ce qui est de la localisation éventuelle d'éoliennes sur votre territoire, est-ce que vous avez, dans votre entente, des garanties qu'on va maintenir les chemins en état? J'aimerais vous entendre là-dessus.

115

M. SERGE LEFEBVRE :

120

Bien, je sais qu'il y a une entente qui a été faite, je pense avec la municipalité, pour remettre les chemins en état après le projet. Pour les chemins de ferme, aussi, ils ont... je pense qu'il y a une entente de faite pour les réparations des chemins, puis l'amélioration.

LE PRÉSIDENT :

125

O.K. Mais vous, pour les chemins qui sont sur votre propriété, éventuellement, si on réalise les travaux?

M. SERGE LEFEBVRE :

130

Eux autres sont supposés de les améliorer pour que la capacité portante des camions soit... déjà présentement, je me promène en semi-trailer sur mes chemins de ferme. Ça fait que je ne pense pas vraiment, à moins qu'ils fassent ça le printemps bien, bien de bonne heure, qu'il y ait de problème. Mes chemins sont déjà existants, ils ont à peu près en moyenne de 20 à 25 mètres... 20 à 25 pieds de largeur, puis je m'en sers à tous les jours, ils sont déjà en gravier, tout, là. Ça fait que je ne suis pas inquiet pour les chemins.

135

C'est sûr qu'eux autres, ils sont supposés de les remettre encore plus solides, en meilleur état qu'ils sont encore présentement.

140

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Monsieur Haemmerli, non?

145

LE COMMISSAIRE :

C'est au sujet du comité consultatif.

M. SERGE LEFEBVRE :

150

Oui?

LE COMMISSAIRE :

155

On a différentes lunettes pour le voir, j'aimerais beaucoup avoir la vôtre. Comment ça se passe, comment vous jugez que ça fonctionne, et cetera.

M. SERGE LEFEBVRE :

160

Bien, comment que je peux juger que ça fonctionne... Il y a du monde de Saint-Bernard, il y a des gens de Saint-Bernard, des résidents de Saint-Cyprien, deux propriétaires, dont moi et un de mes voisins qu'on en fait partie.

165 Comment que ça fonctionne? J'ai invité du monde contre, ils ont refusé, ils ne voulaient rien savoir. J'ai eu des réponses comme quoi que : « Je ne participerai pas à de quoi, puis les Indiens sont là. » Tu sais, il y a des propos racistes que j'ai eus.

170 En fin de compte, des contre, on n'en a pas vraiment eu, on a eu du monde qui était comme indécis, puis ça les a éclairés sur le projet. Moi, à mon point de vue, ça a été très bon, parce que j'ai appris beaucoup. Je n'aurais peut-être pas fait un mémoire comme j'ai fait aujourd'hui. Tu sais, on a été visiter des parcs éoliens, puis on a appris beaucoup sur tout au complet, comment que c'était fait puis les avantages puis les inconvénients.

LE COMMISSAIRE :

175 Vous êtes allé voir Saint-Rémi, autrement dit? Vous êtes allé voir le parc Montérégie?

M. SERGE LEFEBVRE :

180 Bien, Saint-Rémi puis juste... pas Mont Sainte-Anne, mais juste avant Québec.

LE COMMISSAIRE :

La Seigneurie de Beaupré?

185 **M. SERGE LEFEBVRE :**

Oui. Bien, le parc qui va être comme nous autres, qui est dans les montagnes, qui est relié direct sur une ligne électrique, sur les lignes du chemin.

190 **LE COMMISSAIRE :**

Sur la rive nord, sur la rive sud?

M. SERGE LEFEBVRE :

195 Sur la rive sud.

LE COMMISSAIRE :

200 O.K. C'est Saint-Philémon ou Frampton ou...?

M. SERGE LEFEBVRE :

205 Oui, dans ce coin-là, là.

LE COMMISSAIRE :

210 D'accord. Dans votre visite au parc Montérégie, est-ce que vos collègues producteurs ont émis des, je ne sais pas, des mises en garde ou des éléments de préoccupation que vous auriez retenus?

M. SERGE LEFEBVRE :

215 Pas vraiment. Pas vraiment. C'est sûr que durant les travaux, moi, je vais être là, puis je vais checker pour ne pas qu'ils fassent... pour ne pas qu'ils mélangent de la terre, les couches arables, toute des choses de même, mais c'est plus ça à surveiller. Puis pas aussi que les gars, le camion, les gars de chantier, qu'ils se servent de la terre comme d'une poubelle, on garroche tout puis ce n'est pas grave. Ça, c'est... mais non, je n'ai pas eu de mauvais commentaires à ce sujet-là

220

LE COMMISSAIRE :

Merci.

225

M. SERGE LEFEBVRE :

Ça me fait plaisir.

230

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre présentation, Monsieur Lefebvre.

M. SERGE LEFEBVRE :

235

Merci.

240

Mme MONA FORTIN

245 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant Madame Mona Fortin, s'il vous plait.

250 **Mme MONA FORTIN :**

Bonjour, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

255 Bonjour Madame. Nous vous écoutons.

Mme MONA FORTIN :

260 Je m'appelle Mona Fortin, je suis une fille de cultivateur. Je fais partie d'une famille ancestrale de Saint-Cyprien-de-Napierville et nos terres étaient situées dans le rang des Patriotes Sud. Pour vous situer le rang des Patriotes Sud, il est entre le Rang Double et le St-André. Ça va? Bien, c'est un cul-de-sac. Alors, c'est un rang qui a peut-être deux, trois miles de long.

265 Mon père était un travailleur acharné et il aimait sa terre profondément. À son décès, en 1992, il m'a légué une parcelle de ses terres. En 2010, je fus contrainte de vendre celle-ci pour des raisons de discorde familiale. Je me fis un devoir de trouver un acheteur agriculteur qui en prendrait bien soin et la ferait fructifier.

270 Ces événements m'ont fait réaliser à quel point mes racines terriennes sont réelles et profondes. Et ces racines m'ont aussi ouvert les yeux sur le projet éolien Saint-Cyprien et m'ont révélé l'agression terrible et permanente que ces terres subiraient à cause d'un tel projet.

275 Et quand je dis permanente, bien, je pense aux tonnes de béton qui seront enfouis et, regardez, on s'en reparlera dans 20 ans. D'accord? On appelle notre MRC « Les jardins du Québec ». C'est ici, vous l'avez entendu et réentendu – bien, je vais vous le répéter – c'est ici que nous avons les plus belles terres agricoles.

280 Et on a aussi un organisme ici qui s'appelle la CPTAQ, Commission de la protection du territoire agricole. Et la première phrase de la page d'accueil de la CPTAQ est, je cite : « *Oeuvre afin que le territoire agricole québécois soit traité comme un patrimoine collectif faisant l'objet de mesures exceptionnelles de protection.* »

285 Alors, là « mesures exceptionnelles de protection », on repassera, là. Je ne suis pas sûre.
Puis J'ai bien lu «comme un patrimoine collectif ». Alors, vous savez sans aucun doute que les
membres des collectivités environnantes, dont Saint-Cyprien, ont signé majoritairement une
pétition contre le projet éolien de Saint-Cyprien.

290 Alors, je crois sincèrement que la CPTAQ aurait intérêt à changer sa première phrase
d'accueil que je qualifie d'inadéquate.

Ensuite, c'est difficile de faire confiance à ces organismes, puis dans les temps qui nous
occupent, bien, les Québécois ont perdu beaucoup de confiance dans leurs élus. Les élus
provinciaux, fédéraux, municipaux, peu importe.

295 Bien, municipaux, nous autres, bien on a perdu confiance parce que notre maire est en
conflit d'intérêts et par le fait même, contre la majorité des citoyens qu'il représente. Et ici, il y a
une très grosse faute de frappe, « qu'il représente » est au singulier. C'est scandaleux.

300 Alors, voici, j'ai une parenthèse à faire au sujet des élections. Bon. Je veux faire une
parenthèse, ce n'est pas dans mon mémoire. C'est au sujet de l'élection de monsieur Normand
Lefebvre qui a eu lieu le 3 novembre 2013. Et on a entendu, on s'est fait reprocher d'avoir élu
monsieur Lefebvre, enfin. Mais peut-on vraiment croire que celui-ci aurait été élu s'il avait fait du
projet éolien un des enjeux de sa campagne? Permettez-moi d'en douter. Et je crois sincèrement
que la pétition signée à Saint-Cyprien répond à cette question.

305 Pour la plupart des citoyens, ce sujet avait été réglé avant cette élection et ils ignoraient
qu'on reviendrait avec un tel projet. Pour avoir fait du porte-à-porte pour la décision contre les
éoliennes, un commentaire me revenait sans cesse : « Comment, c'est pas réglé cette histoire-
là? » Bien non, ça n'a pas l'air. Je vous épargne d'autres commentaires peu élogieux.

310 De plus, je vous ferai remarquer que la majorité de monsieur Lefebvre à cette élection était
de 31 voix. C'est très peu. Pour conclure ma parenthèse, les intentions retors de nos élus, et
j'inclus tous nos élus qui ont des intentions retors, ne sont pas écrites sur leur front.

315 Je continue le mémoire que j'avais préparé.

320 Un peu plus haut, j'ai parlé de discorde familiale : l'appât du gain et les mésententes au
sujet de nos terres ont brisé à tout jamais des liens familiaux qui nous unissaient jadis. Et je veux
ici vous faire voir à quel point ces liens familiaux, amicaux et sociaux sont fragiles.

325 Nous vivons chaque jour avec nos semblables; nous sommes interdépendants les uns des autres. Chaque individu rencontré dans notre milieu fait partie de notre environnement. Et le Bureau des audiences publiques, dans sa mission, pose des questions relatives à la qualité de l'environnement et, pour moi, la qualité de l'environnement, bien ça commence par le climat social.

330 Sans même avoir vu le jour, ce projet est en « mode destruction ». Le climat social s'est détérioré. Les liens entre voisins, relations ou membres d'une même famille sont devenus difficiles et tendus. – Excusez, je vois mal. – Dans certains cas, ces liens sont carrément brisés. Quand un lien est brisé, quand un lien humain est brisé, il en résulte une blessure et une souffrance difficile à vivre. Et la détérioration des relations humaines appauvrit la communauté et chaque individu qui la subit.

335 Plusieurs autres raisons me dictent un refus catégorique au projet. Évidemment, l'impact sur la santé humaine, là, qu'on n'est pas sûr, là. On ne sait plus trop. Surplus d'Hydro-Québec, ça, on le sait. Hausse des factures hydroélectriques, ça aussi, on le sait. Proximité des résidences, ça aussi. La dévaluation de celles-ci, destruction de populations d'oiseaux, et cetera, et cetera. Ces raisons, j'en suis certaine, vont être développées dans d'autres mémoires et je les appuie
340 fortement.

Messieurs les commissaires, dans toutes ces controverses, vous êtes pour nous, citoyens ordinaires, notre dernier recours. Je vous demande humblement de prendre en considération nos doléances et espère que vous conseillerez notre gouvernement afin qu'il ne donne pas suite à ce
345 projet qui nous divise déjà si cruellement.

Merci de m'avoir reçue et de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT :

350 Merci, Madame Fortin, de votre présentation.

Mme MONA FORTIN :

355 Bienvenue.

LE PRÉSIDENT :

360 Monsieur Haemmerli, des questions?

Mme MONA FORTIN :

Merci.

365

LE PRÉSIDENT :

Alors, le propos est clair, merci Madame.

370

Mme MONA FORTIN :

Bonjour.

375

M. JACQUES SOREL

LE PRÉSIDENT :

380

Alors, j'invite maintenant monsieur Jacques Sorel, s'il vous plait. Bonjour Monsieur Sorel.

M. JACQUES SOREL :

385

Bonjour, Messieurs. Je me nomme Jacques Sorel et j'habite Saint-Cyprien depuis 31 ans, avant j'habitais au village.

390

En fait, l'énergie éolienne, ce n'est pas une panacée, c'est une énergie d'appoint. Il est efficace à seulement 30 %, on ne peut pas la stocker, puis présentement, devant les surplus de l'Hydro, elle nous est inutile.

Je pense qu'il est temps, aujourd'hui, de faire une pause de cette politique improvisée. Si un jour on en vient à avoir besoin de cette énergie éolienne là, laissons parler notre bon sens, regroupons les parcs éoliens et fuyons les endroits habités et les terres fertiles.

395

J'ai en fait quatre arguments que j'aimerais vous présenter. Mon premier, c'est les terres arables. Le gouvernement veut développer les terres rares dans le Nord. Pourtant, avec moins de 2 % de terres arables, celles-ci, ce sont nos vraies terres rares. Nous les exploitons et elles se renouvellent chaque année. Un acquis qui nous nourrit, toute la population québécoise, et pour moi, c'est ça, le développement durable.

400

405 C'est sûr, je ne suis pas agriculteur, mais par contre, ces terres-là, pour moi, c'est nos racines, comme tous les Québécois. On a mis 400 ans à les développer dans des conditions hostiles. Ça nous a permis, comme peuple, de se regrouper, de défendre notre langue, nos croyances, nos droits, nos valeurs. Ma mère, c'est une Leblanc, elle est de descendance acadienne. Ses ancêtres, comme plusieurs autres, sont partis de la Louisiane à pied pour fonder le village de l'Acadie afin de retrouver ces valeurs-là et de partager avec les gens qui avaient la même langue qu'eux autres. Plus tard, ce sont les mêmes gens qui ont fondé Saint-Cyprien, en nous apportant avec eux, ces valeurs.

410 Lors de la séance du 19 mai, le représentant autochtone s'est dit agressé physiquement à la sortie d'une séance de Conseil à Saint-Cyprien. Nous, par contre, en nous imposant de force un décret qui nous refuse, entre autres, nos droits, comment puis-je, moi, qualifier ce genre d'agression?

415 Mon deuxième point, Monsieur le commissaire, c'est sur le bilan vert. On parle souvent que l'éolien c'est de l'énergie verte, c'est vrai. En fait, à plusieurs reprises, le représentant autochtone fait valoir que dans sa culture, il est important de laisser un héritage vert jusqu'à la septième génération et que grâce au projet éolien, l'empreinte de carbone laissée est moindre. C'est vrai. Pourtant, ce même représentant oublie de dire qu'en sacrifiant même une petite partie de ces terres fertiles là, sur lesquelles une production agricole devient carrément impossible, nous devons importer ce manque d'aliment, et ça, pendant au moins 25 ans. Cette importation-là a aussi une trace de carbone, Monsieur.

425 Pour produire ce ciment, ça prend des quantités industrielles de produits pétroliers. Il va falloir dynamiter, concasser et transporter les agrégats. De plus, on va utiliser de l'eau douce. L'eau douce qu'on tente, qu'on veut protéger pour toutes nos générations.

430 De plus, je suis incapable d'imaginer le voyage que l'armature de fer a pu faire. Elle a probablement traversé le monde au complet avant de revenir à Napierville. Les pales, elles, vont avoir traversé le Québec au complet. Finalement, tout le carbone qui sera utilisé pour construire et démanteler ce parc éolien a une forte empreinte écologique, on n'en a pas tenu compte dans le bilan.

435 À la séance du 21 mai, le représentant autochtone nous a souligné que par période de temps froid, où Hydro doit acheter de l'énergie qui ne serait pas verte, ce n'est pas nécessaire, mais enfin, tout ceci pourrait être substitué par l'éolien, son petit parc. Ce que le représentant d'Hydro a d'ailleurs corroboré.

440 Pourtant, le mardi, deux jours avant, à une question de l'assistance qui demandait pourquoi ces éoliennes ne se retrouvent pas à la Baie-James, le même représentant d'Hydro-Québec nous

a expliqué qu'ils avaient plein de problèmes mécaniques, parfois, par temps froid. Donc, s'il fait moins 20 à Saint-Cyprien puis moins 20 à la Baie-James, avec des éoliennes qui fonctionnent à 30 %, puis mal – c'est leurs propres mots – je cherche où est le gain vert, je ne comprends pas.

445 En fait, en conclusion, Monsieur le commissaire, c'est une vérité de La Palice : plus on ôte de vert, bien, moins il en reste, de vert.

450 Mon troisième point, c'est un petit peu au sujet de l'économie. On sait qu'Hydro a des surplus jusqu'en 2027 et que le projet éolien est évalué à 14 cennes, celui-là, présentement. Ce printemps, Hydro-Québec nous a déjà avisés que pour cette année, ils révisaient en baisse la consommation. Le 29 mai, l'AMT, l'Agence métropolitaine de Transport, elle nous disait qu'elle est obligée de repousser l'électrification des transports publics au moins jusqu'en 2020, faute de moyens financiers.

455 Historiquement, Hydro-Québec surveille mieux généralement la consommation électrique. Ça fait que si on additionne ça avec les coûts exponentiels que, comme consommateur, je paye déjà pour cette énergie inutile, en fait, mon gain pour moi, c'est que je me ramasse avec la facture, puis le promoteur privé, lui, il ramasse les profits.

460 Je veux aussi vous parler des pales. Le promoteur a été obligé de rapetisser la grosseur de ses éoliennes. Ça lui a permis finalement, ça, d'acheter les pales fabriquées en Gaspésie. Si je comprends bien, ça, c'est qu'en fait, c'est un marché captif, artificiel puis local. Les experts éoliens du promoteur ont aussi affirmé que la technologie évolue très vite. Ils ont raison, Monsieur. Le défaut des éoliennes à pales, en plus d'attaquer, d'être dangereux pour les oiseaux, c'est leur grosseur, leur masse, le bruit et la technologie qui est peu efficace.

470 En Espagne, la compagnie Vortex fabrique désormais des éoliennes sans pales, plus petites et moins bruyantes, à moindre coût. En Tunisie, la turbine Sophonian fonctionne efficacement sans pales. À l'Université du Michigan, les Américains ont mis un milliard et demi pour développer une turbine sans pales, ils l'appellent la technologie Sheerwind.

475 En fait, partout il y a des recherches pour améliorer puis se débarrasser des pales. Ça fait que je peux facilement en conclure que l'usine de pales, elle, elle est sous respirateur artificiel, à moins qu'on s'en tienne à garder une technologie désuète. D'autant plus que, pour l'apport économique des éoliennes, Energon a commencé à démanteler son usine de bétonnage à Matane : 350 pertes d'emplois, puis ils parlent de quitter au mois de décembre.

480 On nous a aussi dit que la construction créerait des emplois. Pourtant, on sait qu'au Québec, le Québec en entier est en chantier. Le rajout d'un projet, en fait un petit projet, ne ferait qu'accroître les coûts pour le promoteur et les contribuables. En fait, l'économie fonctionne selon

le principe de l'offre et de la demande. À mon avis, tout le gain qu'on va avoir, c'est que ça va juste déplacer l'emploi et non en créer.

485 Mon dernier point, Messieurs les commissaires. Parfois, les gens décident d'être citadins, campagnards, de vivre auprès de l'eau ou peu importe. Pourtant, je n'ai jamais quelqu'un dire : yes! Je m'en vais me bâtir à côté du parc éolien. Oublions les chiffres, il est évident que nos maisons vont être dévaluées. Je suis contribuable, ça va faire baisser la valeur foncière de la municipalité. Malheureusement, l'hiver, la charrue passe encore, les lundis les poubelles se ramassent, ça veut juste dire que pour moi, mes taxes vont monter.

490 Vous, personnellement, Monsieur Haemmerli, si on se rappelle bien, jeudi passé, le jeudi le 21, je pense, vous avez insisté pour que le représentant autochtone affirme finalement qu'il n'y a rien de négocié – on amène plein de chiffres aujourd'hui – et qu'éventuellement, il y aura une négociation avec la municipalité et que le taux serait notifié. C'est bien ce que j'ai compris, c'est vos propres paroles pour une question de...

495

LE COMMISSAIRE :

On va continuer votre mémoire, on y reviendra.

500

M. JACQUES SOREL :

On va continuer. Le problème c'est, sur le site, s'il n'y a rien qui est négocié, moi, mon négociateur principal, c'est le maire, puis on sait qu'il est en conflit d'intérêts. Comme contribuable, je risque d'être même défendu, puis comme consommateur d'électricité, bien, en fait, cet argent qu'on me retournerait un peu, c'est mon propre argent.

505

Un dernier mot sur l'acceptation sociale, pas mal tout a été dit. En fait, on a mis en contraste le sondage effectué par le promoteur avec les pétitions publiques contre le projet. En fait, dans quelques jours, vous, vous allez retourner dans vos terres, nous on va continuer à vivre ensemble, on va continuer à aller à l'Hôtel de Ville, on va aller aux boîtes postales, on va se croiser partout. Il y a un climat de suspicion, d'insinuation, de demi-vérité qui a brisé le tissu social. Il y a même eu de l'intimidation, du vandalisme. Nous autres, c'est l'héritage, même si le projet n'a pas lieu, c'est l'héritage qu'on a déjà.

510

515

La Communauté autochtone, elle, voulait raccorder les ponts avec nous. J'ai personnellement fait du porte-à-porte. Malheureusement, je peux dire que de ce côté-là, c'est un échec aussi.

520 En fait, ce décret-là, est-ce socialement acceptable que le gouvernement ait ravivé ces blessures qui peinaient déjà à se cicatriser entre nos communautés? Est-ce socialement acceptable de laisser la majorité des citoyens se défendre sans l'appui du Conseil municipal? Son maire est en conflit d'intérêts, les conseillers sont menacés par des menaces judiciaires.

525 Est-ce que c'est socialement acceptable que l'ensemble des contribuables devra payer la facture pour la détresse psychologique, l'épuisement et tout ce qui va ressortir après ce dur combat, avec toutes les séquelles psychologiques? C'est là, c'est tous les contribuables qui payent le système de santé.

530 En conclusion, je suis bien conscient que chaque projet a du pour et du contre. Après la séance houleuse du 31 mars, j'ai naïvement pensé que les séances suivantes du BAPE nous éclaireraient, en fait, des deux côtés.

535 Finalement, le promoteur a rarement répondu oui ou non à des questions pourtant claires. Le promoteur a aussi preuve d'amateurisme dans les études d'impact. On n'a toujours pas corrigé les plans désuets où est-ce que des immeubles étaient manquants.

540 L'étude faunique pour ceux qui vivent ici depuis toute notre vie est complètement loufoque. Ils ignoraient, jusqu'au 31, la présence d'aérodromes agricole près des éoliennes. Pourtant, quand le sujet a été abordé, on nous parlait de l'aéroport de Dorval. En fait, ça a été toute l'histoire de nos renseignements. Leurs propres experts, après cinq semaines, ne nous ont pas vraiment apporté de compléments d'information.

545 De plus, aux questions, quand on devait s'adresser aux représentants autochtones et que sa question était traduite par le porte-parole de KSE, j'aurais aimé que cette traduction soit faite à haute voix, afin qu'on soit sûr que la question était demandée au moins dans le sens et dans les nuances qu'on voulait.

550 De plus, j'ai trouvé qu'en rappelant sans cesse qu'on avait des menaces de poursuites judiciaires qui planaient sur nos tête, ça a contribué à alourdir l'atmosphère, à empêcher certaines questions peut-être plus pointues, puis ça faisait un peu pencher la balance vers le promoteur, parce qu'on n'est pas équipés pour se défendre, nous autres. En fait, la remarque qui a été le plus entendue du public, c'était : « Monsieur le commissaire, ils ne répondent pas à ma question. »

555 Là, je voudrais rajouter un petit point avec les dernières informations qu'on a eues. Pour moi, il est inconcevable que le promoteur et le ministre de la Santé ignoraient les impacts, justement, sur la santé avec tout ce qui se passe à Saint-Ferdinand depuis un an et demi.

560 Pour toutes ces raisons, Messieurs, je vous demande que le projet du parc éolien de Saint-Cyprien soit annulé.

LE PRÉSIDENT :

565 Alors, merci de votre présentation, Monsieur. Je tiendrais toutefois à souligner que lorsque vous faites mention au questionnement de la commission, je crois que c'est un peu malhabile d'interpréter...

M. JACQUES SOREL :

570 Dans quel sens, vous voulez dire?

LE PRÉSIDENT :

575 C'est malhabile d'interpréter la façon dont on... les questions qu'on pose. Nous, on va parler simplement dans notre rapport. Alors, je ne crois pas qu'il faille prêter des intentions quant aux questions que la commission pose.

M. JACQUES SOREL :

580 Bien, écoutez, j'ai peut-être, je me suis peut-être mal fait comprendre.

LE PRÉSIDENT :

585 Monsieur, je ne fais pas un débat, là. Je fais juste vous signaler...

M. JACQUES SOREL :

Non, non, non, mais c'est à quel sujet?

590 **LE PRÉSIDENT :**

595 Je fais juste vous signaler que lorsqu'on cite une question qu'un commissaire pose en première partie, puis qu'on l'interprète à sa façon, je pense qu'il ne faut pas présumer de ce que la commission va en déduire, c'est tout. Alors, est-ce que vous avez des questions, Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

600

Oui. Je vais me permettre un petit commentaire aussi. Vous avez entendu les réponses en première partie, la commission a entendu les réponses; vous avez fait ce que vous aviez à faire avec les réponses que vous avez entendues.

605

M. JACQUES SOREL :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

610

La commission va faire ce qu'elle a à faire avec les réponses qu'elle a entendues et elle va parler dans son rapport.

M. JACQUES SOREL :

615

Merci, Monsieur, vous me rassurez. Désolé d'avoir peut-être mal interprété vos choses.

LE PRÉSIDENT :

620

Alors, merci beaucoup.

M. JACQUES SOREL :

C'était de la bonne volonté.

625

M. GÉRARD DUTIL

LE PRÉSIDENT :

630

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Gérard Dutil, s'il vous plait, à venir présenter son mémoire. Bonjour, Monsieur Dutil.

M. GÉRARD DUTIL :

635

Alors, bonjour. Comme vous l'avez dit, mon nom est Gérard Dutil, je suis de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

640 Depuis 2005 que je travaille sur le projet éolien. J'ai fait beaucoup de recherches et j'ai regardé les côtés positifs des éoliennes, mais j'ai regardé également les côtés négatifs des éoliennes. Et ce que j'ai constaté, au cours de ma carrière, c'est que la majorité des élus ne connaissent pas les côtés négatifs des éoliennes. C'est tout beau, c'est en or, parce que les promoteurs nous disent que c'est beau, on nous dit, au niveau du gouvernement, qu'on va faire de l'argent avec ça, on nous dit qu'on va avoir plus d'électricité, alors tout est beau.

645 Alors, les élus qui sont appelés à prendre des décisions pour accepter ou non les éoliennes, eh bien, on se retrouve avec des gens qui n'ont pas d'information.

650 Et, là-dessus, je voudrais ajouter que j'ai eu à rencontrer une municipalité pour aller informer, justement, les conseillers, conseillères, pour leur parler des éoliennes. Et à ce moment-là, il y a un agriculteur qui m'a dit, il dit : « Écoutez, Monsieur, moi, j'aime mieux m'asseoir dans ma chaise berçante puis collecter 80 000 piastres par année que d'être obligé de travailler la terre. »

655 Vous allez le retrouver dans mon mémoire, j'en ai parlé. La seule chose que je pourrais dire, ce n'est pas un des agriculteurs concernés présentement. Alors, je pense que c'est une correction qui doit être apportée en même temps. Mais effectivement, c'est comme ça qu'il y a des gens qui pensent et j'espère qu'il n'y en a pas trop comme ça, parce qu'il va devenir quoi de l'agriculture.

660 Moi, j'ai choisi d'habiter à Saint-Paul, c'est dû justement à ces magnifiques terres agricoles. On a regardé ces terres-là, puis on a dit, mon épouse et moi : c'est là qu'on voudrait s'installer et c'est ce qu'on a fait. Je suis un contribuable de Saint-Paul depuis 1958 et j'y habite en permanence depuis 1991.

665 Il y a des lacunes au niveau des promoteurs, c'est qu'on nous dit seulement que les bons côtés et on entend parler de façon régulière des choses qu'ils ne nous ont pas dites. Il y a un point ici qui m'intéresse énormément puis ça pourrait vous intéresser : les redevances. Les redevances aux municipalités.

670 Les redevances aux municipalités, c'est un cadeau aux municipalités, si on le prend comme ça. Je veux dire, on donne un certain montant aux municipalités pour faire ce qu'ils ont à faire dans la municipalité. Alors, pour moi, c'est un cadeau. Et ce cadeau-là, en affaire, on dit : bien, on a des revenus puis on a des dépenses. Cette dépense-là, elle doit être précisée en quelque part et quand on fait une demande, une soumission pour obtenir l'autorisation d'implanter des éoliennes, bien, on doit prendre ça en considération.

680 Alors, ça nous coûte, encore là, on paye plus cher, parce qu'on va faire des cadeaux. Je trouve ça très curieux, je trouve que ça représente beaucoup la Commission Charbonneau. C'était des cadeaux qu'on donnait aux gens qui avaient des décisions à prendre. Ça ressemble beaucoup à ça. Et ça, ça m'inquiète, je n'aime pas cette façon de procéder là.

685 J'ai aussi une remarque à faire sur la présence du maire, présentement, qui lui en veut des éoliennes et qui était présent lors des séances du BAPE, je ne sais pas s'il est ici aujourd'hui, mais je trouve ça malheureux qu'il ait été ici. Il avait le droit de venir ici pour présenter son mémoire, mais d'être là pour rendre les gens ou les contribuables mal à l'aise, les gens qui auraient voulu peut-être dire des choses et qui se sont retenus pour le dire, parce que monsieur le maire était ici.

690 Alors, je ne trouve pas... comment se fait-il qu'on avait accepté que monsieur le maire soit présent à toutes ces réunions-là. Alors, là-dessus, c'est un questionnement que j'avais.

Je veux continuer à vous parler de mon document ici que j'ai écrit.

695 Je ne suis pas contre l'énergie éolienne, mais je suis contre leur implantation sur ces terres qui servent à nourrir la population du Québec. Je crois fermement que l'Hydro Québec devrait inclure cette condition, de ne pas accepter de projet éolien sur les terres agricoles afin que nous puissions conserver notre patrimoine, notre richesse et notre beauté qui est si attrayante.

700 De nombreuses études ont démontré que l'implantation d'éoliennes dans un secteur habité a des effets très négatifs sur la santé. Il était dit autrefois que l'amiante n'était pas bon pour la santé. Les services de santé gouvernementaux du temps ne semblaient pas y croire. Combien de personnes ont été atteintes de cette maladie, l'amiantose, qui a entraîné leur mort? De plus, le fameux médicament thalidomide, qui était administré aux femmes enceintes dont les enfants naissants avaient des membres difformés ou manquants, a éventuellement été banni. Et que dire de la cigarette?

705 Alors, c'est des choses que l'on tolère, on continue à tolérer et lorsqu'on parle du syndrome éolien, c'est un autre aspect qu'on doit retenir.

710 Des recours collectifs font présentement partie de leur histoire. Quel héritage allons-nous laisser à nos successeurs? Le syndrome éolien, vous en avez tous entendu parler, je n'ai pas besoin de vous décrire toutes les maladies que ça engendre.

715 D'autres études parlent des infrasons. Puis il a été écrit que la France avait déjà considéré les infrasons comme arme de guerre, et ce, durant les années 1960. Soit dit en passant que les éoliennes en produisent beaucoup.

720 Le maire élu de Saint-Cyprien, en 2013, veut des éoliennes sur ses terres. Je sais que le Conseil était partagé sur la décision à prendre et a finalement accepté le projet, malgré que la population s'y objectait. De sérieuses questions se posent à cet égard :

725 Monsieur Morris, président d'Énergies Durables Kahnawà:ke, qui est le promoteur du projet de Saint-Cyprien, a signé un article dans le Coup d'oeil, journal local, à l'effet qu'il aurait espéré développer un projet d'énergie éolienne à Kahnawake et que des contraintes ont fait en sorte que ce ne serait pas un projet viable sur son territoire. Ce qu'il ne dit pas, c'est que sa population n'en voulait pas.

730 J'ai reçu des appels à mon bureau de gens de Kahnawake qui me disaient : « Continuez à faire ce que vous faites, parce qu'on n'en veut pas d'éoliennes ici. »

Alors, c'est un aspect qui ne nous a pas été dit et un article avait été écrit dans un journal de Kahnawake, malheureusement j'ai oublié le nom, puis je n'ai pas retenu l'article, mais on pourrait le retrouver, à l'effet que les gens n'en voulaient pas d'éoliennes à Kahnawake.

735 Alors, on nous a menti en nous disant que ce n'était que des contraintes. Alors, les contraintes, on nous avait parlé du vent, et là, on a quand même informé ces gens-là que oui, il y avait du bon vent à Kahnawake.

740 Puis la CPTAQ, sa mission, madame le mentionnait tantôt, c'est de garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. Que fait la CPTAQ présentement? On se le demande.

745 Le compactage du sol, lors de la mise en place d'une éolienne, rendra le sol infertile pour de nombreuses années avant que cette terre agricole se renouvelle. Certains spécialistes nous indiquent, dans des écrits, que des centaines d'années seront requises pour leur rétablissement. Ce n'est pas un an, ce n'est pas immédiatement après, comme on nous dit, ça va prendre des centaines d'années. Voilà l'héritage que nous laisserons aux générations futures.

750 L'eau potable de la grande majorité de la population environnante provient de la nappe phréatique. On sait que des pilotis seront nécessaires pour stabiliser la base des éoliennes. Ils seront enfoncés dans le sol pour atteindre une base solide, parfois à beaucoup plus de 10 mètres. L'agriculteur étendra des produits sur sa terre et l'eau transportera ces produits dans l'eau que nous sommes appelés à consommer par l'ouverture que créeront ces pilotis. Y a-t-il quelqu'un qui a pensé à cette éventualité? Le promoteur en est-il informé?

755 Une éolienne peut faire défaut. Elle a une hauteur de 140-150 mètres. Les promoteurs disent que l'agriculteur pourrait circuler à proximité d'une éolienne.

760 J'ai parlé ici de zones de protection et on nous disait, au niveau du gouvernement, on nous disait que oui, il y avait eu deux cas, après ça quatre cas, puis après ça, elle était rendue à sept cas. Je vous ai fait parvenir une liste de 1 500 cas qui sont survenus dans quatre pays, soit l'Angleterre, l'Irlande, Wales et l'Écosse. 1 500 événements, incidents avec des éoliennes et qui sont très, très bien expliqués : la date, l'heure, le jour et qu'est-ce qui est arrivé exactement.

765 Alors, qu'on ne nous dise pas qu'il y a seulement quelques cas, il y en a plusieurs cas. C'est dangereux et si c'est si dangereux que ça, pourquoi plaçons-nous une éolienne puis qu'on dise aux agriculteurs : « Vous allez pouvoir cultiver autour de l'éolienne. »

LE PRÉSIDENT :

770 Monsieur Dutil, on arrive au terme de votre période de présentation, je vous inviterais à conclure, s'il vous plaît.

M. GÉRARD DUTIL :

775 Alors, je vais conclure.

780 Mon message, Monsieur le président, est qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Les intentions ne sont pas suffisantes, il est encore temps d'agir, et pour ce faire, arrêtons de prendre uniquement l'opinion des promoteurs et des représentants de certains ministères qui comprennent très bien la position du gouvernement, qui est d'implanter à tout prix des éoliennes sur les meilleures terres agricoles du Québec.

785 De plus, la *Loi sur l'application des orientations gouvernementales en matière d'aménagement* nous informe que « *Les orientations gouvernementales en aménagement relatives à la protection du territoire et des activités agricoles* – publiées en 2001 et 2005 – s'appliquent aux choix qui seront faits par la MRC en ce qui a trait à l'implantation d'éoliennes en milieu agricole. » Est-ce que les MRC peuvent interdire la présence d'un projet d'éoliennes sur les terres agricoles? Si oui, il faudrait peut-être leur rappeler.

790 Les agriculteurs ont une exemption d'au moins 70 % de la taxe foncière sur la valeur de leur propriété. Le gouvernement du Québec rembourse la différence. En somme, c'est nous les citoyens qui remboursons la différence. Est-ce notre droit de s'objecter à ce qu'un projet éolien ne puisse faire partie d'une terre agricole?

795 Les éoliennes sont des installations industrielles et non des machines agricoles. De ce fait, leur place n'est pas en zones agricoles, mais en zones industrielles. Aussi, nous devons respecter des zones de détente.

800

Plusieurs recours collectifs sont en cours présentement; qui paiera la facture le temps venu? Les éoliennes ne sont pas acceptables sur nos terres agricoles qui font partie des meilleures terres agricoles du Québec.

S'il vous plaît, protégez-les. Et c'est tout ce que j'ai à dire sur le sujet, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

805

Merci de votre présentation, Monsieur Dutil. Monsieur Haemmerli, des questions? Non? Merci de votre contribution, Monsieur.

M. GÉRARD DUTIL :

810

J'ai, Monsieur le président, des documents de référence à l'égard de ce qui a été dit dans mon mémoire, que je peux laisser à la table en arrière?

LE PRÉSIDENT :

815

Exact.

M. GÉRARD DUTIL :

820

Merci.

LE PRÉSIDENT :

825

Merci beaucoup.

Mme NICOLE VAN HYFTE

830

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant Madame Nicole Van Hyfte, s'il vous plait. Bonjour, Madame.

Mme NICOLE VAN HYFTE :

835

Bonjour, Monsieur Bergeron. Bonjour, Monsieur Haemmerli.

LE PRÉSIDENT :

840 La parole est à vous.

Mme NICOLE VAN HYFTE :

845 Merci.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE.)

LE PRÉSIDENT :

850 Merci de votre présentation, Madame. Monsieur Haemmerli, des questions?

LE COMMISSAIRE :

855 Pour m'aider ou pour aider la commission à comprendre vos préoccupations à l'égard de l'eau, votre puits à vous, savez-vous à quelle profondeur il est? À quelle profondeur est la pompe?

Mme NICOLE VAN HYFTE :

860 Non, je n'ai reçu aucun papier qui venait avec quand j'ai acheté ma maison. Je sais où il est.

LE COMMISSAIRE :

865 Oui?

Mme NICOLE VAN HYFTE :

J'ai reçu la facture, mais je n'ai aucune des contraintes ou...

870 **LE COMMISSAIRE :**

Il n'y a jamais eu de panne qui fait que vous avez dû sortir la pompe puis voir avec...

Mme NICOLE VAN HYFTE :

875 Non.

M. PIERRE COUTURE :

920 Comme le temps est assez limité, je vais commencer par la fin. D'abord, vous rappeler que
ce projet nous pourrit la vie, empoisonne nos loisirs, a semé la zizanie partout dans notre région
pendant neuf ans. Ça n'est pas rien, neuf ans. Bref, il faut rappeler aussi que les éoliennes
transforment les riverains en réfugiés, minent leur santé physique et économique, détruisent les
925 terres agricoles, augmentent les émissions de gaz à effet de serre, usurpent la qualité de verdure,
menacent la faune et la flore et ruinent les finances publiques.

On peut ajouter que le promoteur n'a, jusqu'ici, respecté ni échéance, ni engagement
contractuel conclu avec Hydro-Québec. Autrement dit, il faut un acte de foi extrême pour croire
qu'il respectera mieux ses engagements futurs.

930 Donc, vous avez à trancher entre les intérêts d'une poignée de spéculateurs et ceux d'une
population injustement agressée. J'espère que vos délibérations ne seront pas longues et que
vous comprendrez que votre devoir consiste à convaincre Québec de mettre un terme immédiat à
la sinistre tragédie éolienne.

935 Ça, c'était la conclusion, ça se termine comme ça.

Maintenant, je vais revenir, je suis à la fois contre la filière éolienne en général et contre le
projet à l'étude actuellement. Je vais commencer par les griefs que j'entretiens envers la filière
940 éolienne en général. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, je suis d'accord en général avec
tous ceux qui sont opposés au projet actuel, mais je voudrais ajouter que l'électricité de source
éolienne est de mauvaise qualité. Elle souffre d'intermittences, d'imprévisibilités, de manque de
fiabilité et surtout, elle n'est pas disponible lorsque nous en avons vraiment besoin, c'est-à-dire
lors des pointes de grands froids.

945 On n'a pas besoin de cette électricité parce que, justement à cause de ces intermittences,
elle menace gravement la stabilité de notre réseau national;

On n'en a pas besoin non plus, parce qu'elle multiplie les points d'accès que les pirates
950 informatiques peuvent utiliser pour empoisonner notre réseau électrique avec divers virus et
autres inventions malignes.

On n'en a pas besoin, parce que loin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, elle
contribue à les accroître, d'une part en forçant Hydro-Québec à utiliser la centrale thermique de
955 Bécancour durant l'hiver pour suppléer aux absences des éoliennes et, d'autre part, parce que le
fonctionnement même des éoliennes fait augmenter les émissions de CO₂ de la respiration
végétale, la nuit.

960 On n'en a pas besoin, car la politique éolienne devrait surtout servir au développement économique de la Gaspésie et que cette politique vire rapidement au désastre.

965 On nous avait promis une vaste grappe industrielle qui exporterait notre savoir-faire à l'échelle des Amériques et même, pourquoi pas, de l'Europe. Et que voit-on? Nous avons gaspillé des milliards et des milliards de dollars en subventions, en exemptions fiscales de toutes sortes et en marchés garantis pour obtenir quoi? Essentiellement des emplois de gardiennage à temps partiel et des emplois de manipulation de béton. Et ces emplois liés au béton, eux-mêmes sont en train de disparaître parce que la multinationale allemande Enercon ferme son usine de Matane pour déménager en Ontario. Vraiment, une admirable réussite.

970 On n'en a pas besoin non plus, parce que justement à cause des exemptions fiscales, les retombées financières pour les municipalités ciblées seront ridiculement basses, en général environ le quart de ce que les compagnies devraient payer s'il ne fallait pas les tenir par la main en leur donnant congé d'impôt.

975 Et là, je vais ajouter quelque chose qui n'était pas dans mon résumé. J'ai pensé que l'an prochain, quand je vais recevoir mon compte d'impôt, je vais aller voir le maire puis je vais lui dire : « Écoutez, je ne vous paye pas mon compte de taxe, je vais vous faire un don, à peu près le quart de la valeur de mes impôts. » J'imagine déjà ce qu'il va me répondre.

980 On n'a pas besoin non plus de la technologie éolienne qui a été inventée il y a des millénaires et qui n'a pas gagné un iota de fiabilité, de stabilité et de prévisibilité. C'est une technologie cul-de-sac où aucun gain, sauf de la course au gigantisme, n'est attendu. Bref, je suis contre la filière éolienne en général.

985 Maintenant, pour le projet qui est actuellement à l'étude. La première objection, c'est qu'ils se fondent sur des discriminations. On a parlé beaucoup de la discrimination imposée par le RCI de la MRC et son schéma d'aménagement qui protège mieux ceux qui habitent les villages que ceux qui habitent la campagne, mais il faut se souvenir que le décret qui a imposé l'appel d'offres à Hydro-Québec est lui-même fondé sur une discrimination raciale. Discrimination raciale qui normalement est interdite par les chartes : Charte québécoise, Charte fédérale, on se demande comment ça se fait que ça s'est rendu si loin, un projet comme ça, c'est inimaginable.

990 Le même décret impose au promoteur d'implanter son projet dans sa région administrative d'origine. Et vous savez, on a vu que – ce n'est pas très clair, là. Est-ce que Kahnawake fait partie de la Montérégie, oui ou non? Ce n'est pas très clair, premièrement; deuxièmement, le représentant du MAMOT nous a expliqué que de toute manière, Québec n'a aucune compétence en matière de réserve. Alors, on se demande bien comment il peut se permettre d'octroyer des droits à des gens dans un endroit où il n'a rien à voir.

1000 Le projet lui-même se fait fort de respecter des zones... non, je saute ça, excusez-moi, je vous en ai parlé.

1005 Le projet d'EDK a mobilisé une telle quantité de spécialistes et d'experts de toutes sortes, et notamment une variété assez fournie de vendeurs, de relationnistes et d'avocats, qu'on comprend très bien que le promoteur connaît parfaitement le refus absolu que la population de notre terroir oppose à sa centrale. Ce qui est clair, c'est que le promoteur a décidé d'enfoncer à tout prix son projet dans la gorge des citoyens.

1010 Il est quand même remarquable que depuis 2006, c'est-à-dire que dès que les manigances de la TCI ont été connues, le refus de voir défigurer la région s'est immédiatement manifesté. Le promoteur actuel le sait très bien et a consacré d'importants efforts publicitaires pour se dissocier de TCI et pour tâcher de faire croire que son projet est tout autre. Et peut-être un petit commentaire, c'est contrairement à ce que le lobbyiste Pavone a raconté hier.

1015 Tous ses efforts ont été parfaitement vains et le ferme refus citoyen n'a jamais cessé d'augmenter. Tous les vieux trucs de relation publique, tous les artifices de la vente sous pression ont été déployés par le promoteur dans l'espoir de susciter quelques défections, sans aucun succès. Même la rengaine éculée du racisme a été tentée, sans aucun succès non plus.

1020 Mais les tentatives de persuasion ne se sont pas limitées à ces astuces et se sont doublées de véritables actes d'intimidation et de vandalisme. Même les techniques de terrorisme judiciaire ont été employées avec poursuites devant les tribunaux contre l'administration de Saint-Cyprien et menaces de poursuites individuelles contre les conseillers. Ceci nous a d'ailleurs valu un numéro de tripotage d'arrière-boutique pour maquiller le sens d'une résolution valablement adoptée en séance publique du Conseil. Malgré tout, notre réponse n'a jamais varié depuis neuf ans : non, c'est non. Avis aux sourds : non, c'est non.

1025 Cela dit, nous n'avons pas besoin de ce projet plus que les autres projets éoliens. Nous n'en avons pas besoin, parce que, outre le fait qu'il viole les Chartes des droits, le projet d'EDK viole plusieurs des principes énoncés dans la *Loi sur le développement durable*, notamment le droit à la santé et à un environnement sain. Il viole aussi l'insistance de la *Loi sur l'intériorisation des coûts du projet*. Si le projet était accepté, EDK ne serait pas assujettie aux impôts fonciers locaux ni assujettie au paiement des coûts de raccordement au réseau d'Hydro-Québec, tous des coûts qui ne sont pas intériorisés, en violation de la loi.

1035 Nous n'avons pas besoin du projet parce qu'il consistera à déverser dans les meilleures terres agricoles du Québec des milliers et des milliers de tonnes béton et d'acier, de même que des dizaines de mètres cubes de gravier, alors que la représentante du MAPAQ a répété à

satiété, lors de la séance d'information, l'absolue nécessité de conserver tout. Je répète, conserver tout ce qu'il nous reste de territoire agricole.

1040 Il va donc créer d'importantes sources de pollution, il va générer des courants parasites auxquels les animaux d'élevage sont particulièrement sensibles.

1045 Je ne reviens pas sur les troubles de santé, ça a été abondamment évoqué, mais je voudrais rappeler que notre territoire, la roche mère de notre territoire est constituée de schiste qui a été déposé alors que notre territoire se trouvait sous l'océan, au sud de l'équateur. Cette roche mère contient des fossiles qui datent de 350 à 500 millions d'années et le promoteur propose de préserver ces trésors-là en les dynamitant. C'est encore une belle réussite culturelle, donc on doit applaudir.

1050 Avec les chemins d'accès, la zone contractée autour des bases, la zone d'exclusion pour tâcher d'éviter la pollution souterraine, la zone occupée par la terre de remblai stockée durant 20 ans, c'est une partie appréciable de la minuscule zone agricole du Québec qui sera retirée d'usage pour faire place à un projet inutile et dangereux.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Couture, on arrive au terme de votre présentation. Je vous inviterais à conclure.

1060 **M. PIERRE COUTURE :**

J'ai terminé. Oui, je vous rappelle, finalement – là, je pense que tous les arguments ont été amplement évoqués –, je pense que vous n'avez qu'un choix : vu l'ampleur du rejet manifesté par la population, vous devez tâcher de convaincre Québec de dire non à ce projet. Merci.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation, Monsieur Couture. Monsieur Haemmerli, des questions? Non?

1070 **LE COMMISSAIRE :**

Pas de questions.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, le propos est clair, Monsieur Couture, merci beaucoup.

Mme SYLVIE DESCHENES.

LE PRÉSIDENT :

1080

Alors j'invite maintenant madame Sylvie Deschênes, s'il vous plait. Bonjour, Madame.

Mme SYLVIE DESCHENES :

1085

Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire et toute votre belle équipe.

LE PRÉSIDENT :

1090

La parole est à vous.

Mme SYLVIE DESCHENES :

1095

Et merci pour le temps que vous m'accordez. J'ai mis plusieurs passages de mon mémoire, je les ai omis pour la présentation verbale. Ceci est le mémoire présenté à Saint-Valentin et mis à jour pour Saint-Cyprien.

1100

Qui je suis? J'aime beaucoup jardiner en permaculture et en biodynamie à Saint-Valentin et mon mari est agriculteur. Il a pris la relève, il est avec son père sur la ferme, ils font de la grande culture. Je suis donc très près du milieu agricole depuis 25 ans.

1105

J'appuie la population, les résidents et toutes les belles présentations qui ont été faites. Il y a beaucoup de vécu puis d'efforts pour bien prendre soin de la nature puis je pense que c'est très important qu'on prenne, tous ensemble, bien soin des terres fertiles. Il y en a de moins en moins, puis c'est important pour la santé de toute notre population.

1110

J'appuie également l'énergie éolienne, une énergie propre et je trouve que la gestion qu'on en fait pourrait être en harmonie avec la ligne qu'on s'est donnée en nationalisant l'hydroélectricité en 63, et cela rendrait plus durable. Parce que quand on me dit qu'on ne sait pas qu'est-ce qu'on va faire après 20 ans avec les pales et tout, je trouve ça triste, puis c'est beaucoup de béton dans des terres fertiles. Et c'est beaucoup de ciment, je voulais dire.

1115

Elle se veut une énergie verte, alors je me dis qu'elle devrait s'allier à des projets verts. Elle deviendrait automatiquement un besoin quand l'hydroélectricité ne suffira plus. Alors, nos populations vont plus l'accepter puis elle va avoir fait un bout de chemin, puis peut-être qu'on va la vivre différemment, et que ça ne sera pas à cette hauteur-là, puis avec des si grandes pales.

Il faut créer le besoin en créant la demande; et en ayant été infirmière près de 20 ans, je priorise une demande pour répondre à nos deux besoins principaux qui sont le besoin de respirer un air de qualité et de boire et manger de la qualité aussi.

1120

Des tracteurs électriques amélioreraient grandement la qualité du travail au champ et collaboreraient à la future politique énergétique nationale qu'on se fixe pour faire des plans à long terme, pour réduire les gaz à effet de serre et puis là, automatiquement, les autos vont suivre et rapidement les bateaux, les avions et plus encore.

1125

Notre eau de consommation est de plus en plus nocive. Les pluies acides n'aident pas à la détériorer et les différentes sources de pollution multiple qui l'affectent. Les moyens de transport électrique puis une agriculture de plus en plus biologique l'amélioreraient beaucoup.

1130

En fin de semaine, j'ai participé à un rassemblement écosphère et puis là, on m'a conscientisée à l'urgence de dire non à l'expansion puis à l'exploration pétrolière pour la santé de nos cours d'eau, puis j'invite les gens qui participent ici, je sais qu'on est très pris émotivement par toute l'invasion des éoliennes, mais je pense qu'il faut aller signer la pétition de *coulepaschezvous.com*, qui veille à restreindre le pétrole, parce que c'est beaucoup plus nocif que les éoliennes pour les gaz à effet de serre.

1135

Et puis, quand on est arrivé mardi soir, j'ai trouvé ça spécial qu'il y ait un arc-en-ciel qui parte juste au-dessus du club de golf. Je pense qu'il fait s'asseoir puis voir les points de vue de chacun, puis voir ce qu'on peut sortir de mieux d'une consultation publique comme on fait actuellement, pour la santé de nos populations.

1140

Puis, je participe beaucoup depuis plusieurs années à prendre moins de pétrole étant donné que je ne peux pas conduire, je suis venue sur le pouce, aujourd'hui, puis je fais du vélo, puis je vais prendre la pancarte « Coule pas dans ma cour » pour aller aux fêtes de la Saint-Jean-Baptiste. Parce que ça ne fait pas bien, bien des années qu'on est pollués comme ça, puis je pense qu'il faut qu'on se réveille, puis qu'on passe à l'action.

1145

Et puis je dis que le mieux c'est en se parlant, puis en s'écoutant les uns les autres, puis voir à sortir ce qu'il y a de mieux et les recherches de chacun.

1150

Ça fait que je souhaite une belle fin de BAPE à tout le monde et un beau merci pour votre écoute.

1155

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup de votre présentation, Madame.

1160

Alors, la commission va prendre quelques minutes de pause. Nous allons reprendre les travaux tout à l'heure, merci beaucoup.

1165

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1170

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. JÉRÉMY LETELLIER**

LE PRÉSIDENT :

1175

Alors, j'inviterais les gens à prendre place, s'il vous plaît, nous allons reprendre les travaux.

Alors, j'inviterais maintenant madame Évelyne Sorel, de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, s'il vous plaît, à venir présenter son mémoire.

1180

M. JÉRÉMY LETELLIER :

Bonjour, Messieurs les commissaires, je ne suis pas Évelyne Sorel, je m'appelle Jérémie Letellier et je suis le premier vice-président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie et je suis accompagné aujourd'hui d'Évelyne Sorel, qui est conseillère à l'aménagement à la Fédération.

1185

Mme ÉVELYNE SOREL :

Bonjour.

1190

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous.

1195

M. JÉRÉMY LETELLIER :

Pardon?

1200

LE PRÉSIDENT :

La parole est à vous.

1205

M. JÉRÉMY LETELLIER :

Merci. Je vous présente d'abord brièvement notre organisation. Après un résumé de notre position, je déclinerais les 13 recommandations que nous proposons dans l'éventualité où le gouvernement irait de l'avant avec ce projet, puis j'aborderai plus en détail quatre recommandations qui, nous jugeons, méritent des explications supplémentaires.

1210

La Fédération de l'UPA de la Montérégie regroupe plus de 11 000 productrices et producteurs agricoles et 7 000 exploitations, soit 25 % des fermes du Québec. On y retrouve 15 syndicats locaux harmonisés aux territoires des MRC. Le syndicat local de l'UPA des Jardins-de-Napierville est affilié à la Fédération de la Montérégie. Le territoire correspond à celui de la MRC des Jardins-de-Napierville. Il comprend 628 fermes et 1 083 productrices et producteurs agricoles.

1215

Le projet discuté aujourd'hui a suscité beaucoup de débats au sein de nos membres et de nos instances. Notre organisation a rencontré des producteurs qui désirent recevoir des éoliennes sur leur terre et n'est pas indifférente à leurs considérations.

1220

Étant moi-même Cypriot depuis toujours, je peux accepter que ces gens soient d'excellents producteurs agricoles et des citoyens honorables qui, tout en ne niant pas un intérêt personnel, croient participer à un projet qui peut contribuer à l'essor de notre communauté.

1225

Une fois que tout cela est dit, notre organisation prône la protection du territoire et des activités agricoles. C'est une de ses priorités les plus importantes. Cet enjeu, s'il est malheureusement trop souvent bafoué, n'en demeure pas moins d'une importance capitale pour l'avenir de notre société.

1230

Dans ce contexte, il nous est impossible de cautionner l'implantation d'un parc éolien dans un secteur appelé « Les jardins du Québec » où les caractéristiques agroclimatiques sont idéales pour la production de denrées alimentaires. La municipalité visée est réceptrice des unités thermiques de maïs parmi les plus élevées au Québec.

1235

1240 Les sols de classes 0, 1, 2 et 3 ne constituent rien de moins que le garde-manger des Québécois. Il s'agit d'une ressource fragile, menacée et vitale. Cette ressource rare et non renouvelable que sont les terres cultivables représente moins de 2 % du territoire québécois. Comment peut-on raisonnablement penser utiliser les meilleures terres agricoles du Québec pour l'implantation de ce type d'infrastructure? Malgré toutes les mesures d'atténuation des impacts présentées, la réponse logique ne vient pas.

1245 Un projet est toutefois déposé et nous nous devons de faire une analyse des impacts et de proposer des conditions et mesures d'atténuation afin de protéger au maximum le territoire et les activités agricoles.

1250 Notre mémoire propose 13 recommandations à cet effet-là. Ces recommandations découlent des enjeux suivant : 1) une fondation avec pieux; 2) cohabitation routière; 3) raccordement d'Hydro-Québec; 4) poussière; 5) protection du sol arable; 6) réseau collecteur; 7) représentant de l'UPA au chantier lors de la phase de construction; 8) pulvérisation aérienne; 9) eau de rinçage; 10) suivi agronomique; 11) arasage des fondations; 12) représentant de l'UPA au chantier lors de la phase de démantèlement; et 13) règlement de contrôle intérimaire de la MRC du Haut-Richelieu.

1255 Nous croyons pertinent d'apporter des explications supplémentaires à quatre de ces recommandations

1260 À propos des impacts sur la cohabitation routière, nous recommandons au promoteur de prévoir un plan de communication hebdomadaire envoyé aux producteurs agricoles utilisateurs de ces rangs pour les informer du type de machinerie de chantier présent sur les routes et de la procédure à suivre pour éviter les conflits. De plus, nous recommandons de prévoir la présence de signaleurs routiers aux extrémités des rangs afin de coordonner l'utilisation dudit rang et ainsi éviter les conflits.

1265 L'implication du représentant de l'UPA au chantier est également essentielle relativement aux communications aux producteurs agricoles.

1270 À propos des impacts liés au branchement d'Hydro-Québec, nous recommandons au promoteur et à Hydro-Québec qu'en aucun cas, une nouvelle ligne de transport ou de distribution ne soit envisagée en territoire agricole pour le raccordement de ce projet, autant durant les phases de construction que d'exploitation.

1275 De plus, nous recommandons au gouvernement d'exiger de la part de futurs promoteurs et d'Hydro-Québec, le dépôt simultané et coordonné de leur volet respectif du projet dans l'étude d'impact environnemental, en plus d'une analyse globale des impacts. Il est très important, pour

nous, de traiter équitablement les propriétaires au lieu de créer deux groupes de propriétaires, soit ceux qui choisissent de recevoir des éoliennes et ceux qui pourraient se voir imposé les équipements connexes.

1280 À propos de l'importance d'un suivi agronomique, nous recommandons au gouvernement de prévoir au décret un suivi agronomique complet d'une durée de sept ans suivant le réaménagement, et ce, pour les phases d'exploitation et après le démantèlement. La période de retour à l'état normal du sol peut être longue. Un suivi complet de trois ans et par la suite, des vérifications visuelles telles que proposées par le promoteur n'est pas suffisant.

1285 À propos du règlement de contrôle intérimaire du Haut-Richelieu, le RCI 478 de la MRC Haut-Richelieu régit l'implantation d'éoliennes commerciales sur son territoire. Au moins 2 000 mètres doivent être respectés entre une résidence et une éolienne et au moins 1 000 mètres entre un bâtiment d'élevage et une éolienne.

1290 La MRC du Haut-Richelieu a adopté, le 11 mars 2015, une résolution demandant au BAPE que les normes et conditions d'implantation adoptées et régies aux fins du territoire du Haut-Richelieu soient également imposées aux territoires hôtes.

1295 Nous sommes inquiets de l'impact de cette demande. Les constructions résidentielles, en vertu de l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la reconstruction après sinistre, la construction de bâtiments d'élevage seront interdites dans un rayon de plus de 1 000 ou 2 000 mètres selon la situation. Combien de propriétaires seront touchés par ces rayons? Les impacts ont-ils été analysés?

1300 Nous demandons donc au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de clarifier la situation, d'apporter les modifications législatives requises au besoin et d'informer dès maintenant les citoyens.

1305 Ceci conclut notre présentation. Messieurs les commissaires, je vous remercie de votre Écoute.

LE PRÉSIDENT :

1310 Merci de votre présentation. Monsieur Haemmerli, des questions?

LE COMMISSAIRE :

1315 Je vais commencer par une que vous ne nous avez pas présentée. Je voudrais avoir votre commentaire sur une des recommandations.

1320 Vous recommandez au promoteur de prévoir au protocole agronomique les quantités nécessaires et l'entreposage des sols arables pour la remise en état après le démantèlement. Ce que le promoteur propose, en fait, c'est que les producteurs étendent, avec leur niveleuse, la terre arable qui a été extraite de la plateforme sur les champs à proximité, puis les ramène après le démantèlement. J'aimerais beaucoup avoir votre avis là-dessus.

Mme ÉVELYNE SOREL :

1325 Ça fonctionne?

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça fonctionne bien, Madame.

1330 **Mme ÉVELYNE SOREL :**

Merci. Bien oui, j'avais compris, on avait compris que le sol allait être, comme vous dites, étendu, nivelé. Mais ramené après, pour le démantèlement...?

1335 **LE COMMISSAIRE :**

1340 Une fois le démantèlement effectué, ramener une partie de ce qui avait été nivelé à côté, bon, bien la question que je me pose c'est : est-ce qu'on peut faire la différence? Est-ce qu'après 20 ans, on n'a pas un sol plus ou moins homogène à la grandeur du champ puis que ça va être difficile de discriminer ou de faire la part des choses?

Mme ÉVELYNE SOREL :

1345 Oui, c'est ça. Bien, notre suggestion, en fait, c'est de conserver en tas distincts le sol arable en vue de la remise en état après le démantèlement et non pas de ramener le sol qui a été étendu.

LE COMMISSAIRE :

1350 O.K., ça va. Ça clarifie. La recommandation suivante, aussi, pour le réseau collecteur à deux mètres, en première partie, il y a eu comme un échange entre le MAPAQ qui recommandait la même chose que vous et puis le promoteur qui proposait de traverser finalement le réseau collecteur dans les ponceaux. Alors, des traversées de cours d'eau. Alors, je ne sais pas si vous avez un avis à proposer là-dessus aussi?

1355

Mme ÉVELYNE SOREL :

Concernant les cours d'eau?

1360 **LE COMMISSAIRE :**

Concernant les traversées de cours d'eau par le câblage électrique dans les ponceaux?

1365 **Mme ÉVELYNE SOREL :**

Bien, on est du même avis que le MAPAQ concernant les cours d'eau. Ça devrait passer sous le niveau réglementé des cours d'eau et non pas simplement dans le tuyau, que ça soit vraiment sous la surface du lit réglementé.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce qu'il y a des raisons particulières à ça?

1375 **M. JÉRÉMY LETELLIER :**

Il y a une raison de sécurité, premièrement. Souvent, on a à travailler dans les cours d'eau ou quoi que ce soit, si on accroche ces câbles-là, on ne sait pas trop les conséquences que ça peut amener. Ça en est une, notamment, que l'on voit, perceptible.

1380 **LE COMMISSAIRE :**

1385 Ça va. Sur votre dernière partie du mémoire, en fait, à l'égard du privilège accordé par l'article 40 de la *Loi sur la construction*, en première partie, le MAPAQ a proposé une carte avec des zones tampons de 750 mètres autour des éoliennes, au moins pour la partie de Saint-Cyprien, et la représentante du ministère avait l'air de dire que dans le fond, ce n'était peut-être pas un problème si grave que ça, enfin qu'il semblait y avoir de la place à tout le monde, pour d'autres bâtiments. Vous semblez être d'un avis pas tout à fait similaire, alors pouvez-vous élaborer un petit peu sur les différentes difficultés que vous entrevoyez?

1390 **Mme ÉVELYNE SOREL :**

1395 Concernant le RCI Jardins-de-Napierville, effectivement, j'ai vu aussi la carte du ministère, puis ça ne pose pas trop d'impacts, mais ici, notre mémoire fait plus référence advenant que le RCI du Haut-Richelieu s'applique, donc là, les rayons de protection vont être beaucoup plus grands, vont affecter plus de monde. C'est à ce niveau-là. Vu que là, le ministère, bien la

municipalité Lacolle et la MRC prétendent que leur RCI ne peut s'appliquer sur un territoire voisin, mais le ministère, moi, la conversation téléphonique que j'ai eue avec eux, n'ont pas été aussi clair et c'était dans les mains de leur contentieux, pour vérifier cet aspect-là.

1400 Donc c'est pour ça, là, il y a la MRC qui vous a adressé une résolution pour demander que leur RCI s'applique, que les normes soient respectées, mais donc, si ça, ça arrive, bien, il va y avoir beaucoup plus d'impact que la carte que le ministère a faite.

LE PRÉSIDENT :

1405 C'est-à-dire que du côté de l'autre MRC, il y a des.... O.K. Ça rejoint les préoccupations de certains producteurs.

M. JÉRÉMY LETELLIER :

1410 Évelyne me corrigera si je me trompe, mais ce qu'on m'a expliqué de la part du MAMOT, c'est que c'est du jamais vu, là. Un projet dans une MRC qui a un impact directement, qui aurait un impact à propos d'un règlement d'une autre MRC, on rentre dans quelque chose qui n'a jamais été clarifié encore. Puis à ce que je sais, le MAMOT ne l'a pas encore clarifié.

1415 **LE COMMISSAIRE :**

 Ça me va. Bon, tant qu'à moi, j'ai fait le tour de mes questions.

1420 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors, je retourne à la première partie de l'audience, il y a eu dépôt de l'avis préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole. J'aimerais ça savoir, d'abord dans un premier temps, si vous avez participé ou fait des représentations à la Commission de protection du territoire agricole, puis peut-être nous rappeler votre position à ce sujet-là, dans le cadre des représentations à la Commission?

1425 **Mme ÉVELYNE SOREL :**

1430 Oui, effectivement, dans le délai de 30 jours de l'orientation préliminaire, on a envoyé un avis écrit qui reprend certains éléments du mémoire qu'on vous adresse aujourd'hui. Donc, on a repris les éléments du mémoire qui concernent évidemment la loi et la Commission de protection du territoire agricole, puis c'est un peu les mêmes éléments qu'on retrouve.

1435

LE PRÉSIDENT :

1440 Très bien. L'autre élément, puis c'est un peu plus large, peut-être pas spécifiquement au projet qui nous concerne, mais depuis plusieurs années, on parle de plan de développement de la zone agricole. Est-ce que vous pourriez nous donner un peu l'encadrement que l'UPA, comment dire, privilégie pour ce qui est du développement de la zone agricole via des plans de développement?

M. JÉRÉMY LETELLIER :

1445 On a une experte avec nous, aujourd'hui.

Mme ÉVELYNE SOREL :

1450 Oui, bien, j'ai travaillé avec plusieurs MRC pour l'élaboration de leur PDZA. C'est sûr que nous, c'est un outil, évidemment, qu'on favorise et on s'implique beaucoup, on collabore beaucoup avec les MRC et tous les organismes qui siègent autour de ces tables-là. On est partie prenante dans les divers comités, puis c'est ça, on travaille avec les MRC. C'est très spécifique à chaque MRC, on essaie de développer le potentiel de chacune des MRC au niveau agricole, que
1455 ça soit au niveau de la mise en marché, de l'agroenvironnement. Ça peut être aider les producteurs, la relève entre autres, toutes sortes de projets pour démarrer, les productions émergentes, on est vraiment partie prenante dans tout ça.

LE PRÉSIDENT :

1460 Avez-vous participé spécifiquement à des discussions entre la MRC des Jardins-de-Napierville et celle du Haut-Richelieu?

Mme ÉVELYNE SOREL :

1465 Haut-Richelieu, ils n'en n'ont pas.

LE PRÉSIDENT :

1470 O.K.

Mme ÉVELYNE SOREL :

1475 Jardins de Napierville, ils ont eu une subvention du MAPAQ il y a quelques mois. Là, on avait commencé les travaux, puis là, il y a eu un petit problème, le consultant a démissionné, le

chargé de projet, donc ça a pris un petit peu de temps à la MRC avant de réembaucher quelqu'un. Puis là, c'est fait. On a eu, la semaine passée, la rencontre, dans le fond, qui redémarrait les travaux, puis c'est ça. Dans le fond, les comités sont formés, ça suit son cours, mais on est au tout début du processus.

1480

LE PRÉSIDENT :

Dans un plan de développement de la zone agricole, il y a plusieurs gens qui nous ont fait des représentations quant au développement de tables champêtres, vignobles... dans quelle mesure on prend en considération ces activités-là dans le milieu agricole, dans le cadre d'un plan de développement?

1485

Mme ÉVELYNE SOREL :

Bien, c'est sûr qu'on favorise tout ce qui est les projets qui sont agricoles, donc que ça soit un vignoble, pour nous, c'est agricole. Une table champêtre, si elle est associée, si c'est un projet agrotouristique qui a... c'est une ferme, un producteur agricole qui reçoit des touristes chez lui pour, dans le fond, le volet touristique est complémentaire à sa production agricole, ça en fait partie, pour nous, c'est des projets qu'on travaille avec les partenaires à développer.

1490

1495

LE PRÉSIDENT :

À votre connaissance, pour ce qui est de la MRC des Jardins-de-Napierville, est-ce qu'il y a des éléments qui sont discutés actuellement?

1500

Mme ÉVELYNE SOREL :

On n'en a pas discuté encore, mais l'agrotourisme fait partie des thèmes qui vont être discutés dans les prochaines semaines.

1505

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Merci beaucoup de votre présentation, de vos réponses.

1510

1515

Mme DIANE COACHE

LE PRÉSIDENT :

1520

J'invite maintenant monsieur Yannick Poussard ou Madame? Monsieur Poussard? Est-ce que monsieur Poussard est présent? Alors, on passe à un autre interlocuteur, madame Diane Coache, s'il vous plait. Bonjour, Madame Poussard. Non, excusez, Madame Coache

Mme DIANE COACHE :

1525

Bonjour, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

1530

Il était sur ma liste encore. Alors, la parole est à vous.

Mme DIANE COACHE :

1535

Bonjour, Monsieur. Moi, mon volet de ce que je vais présenter aujourd'hui se fait en deux volets différents; le premier, je l'ai cartographié pour expliquer que comme Napierville, on avait très peu d'informations concernant le BAPE et que je me suis demandé pourquoi, j'ai voulu aller sonder le terrain, voir comment la population réagissait au fait qu'il y avait peu de gens qui en parlaient.

1540

Donc, ce que j'ai fait, sur huit jours, j'ai quadrillé environ 40 % de la superficie du village de Napierville et, dans ce quadrillage-là, je n'ai passé aucun commerce, aucune entreprise, aucun immeuble et immeuble à logement et appartement, parce que je voulais aller à l'essentiel des maisons. Donc, sur huit jours, j'ai répertorié que 85 % des gens que j'ai interrogés, c'est-à-dire sept personnes sur huit en âge de voter et rencontrés ont signé contre les éoliennes. Ce qui veut dire, j'ai réussi en huit jours, dont le soir essentiellement, compte tenu que les gens ne sont pas chez eux le jour, à ramasser 735 personnes contre les éoliennes. Et ça, ça couvre seulement que 40 % du territoire de Napierville.

1545

1550

Sur les 15 % des gens qui n'ont pas signé, j'ai différentes explications, cinq catégories : les gens qui n'ont pas signé étaient souvent des commerces ou « J'ai un commerce, je ne veux pas m'impliquer, je ne veux pas avoir de trouble. » « Un ami à moi ou un membre de ma famille en veut, je ne peux pas aller contre eux. » Les indécis, en fait ceux qui manquaient d'information et ne pouvaient se prononcer, les gens qui en voulaient effectivement et, une catégorie qui est, je passais chez des gens et ils étaient absents.

1555 Donc, dans la population de Napierville, moi, j'ai répertorié que sur le nombre de personnes que j'ai rencontrées, 85 % des gens étaient contre le projet éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville. Ça, c'est ce que j'ai fait sur le terrain en huit jours.

1560 Ensuite, mon mémoire. La raison pourquoi j'ai voulu quadriller un peu le village de Napierville, c'est parce que ça a une importance géographique aussi par rapport à Saint-Cyprien.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Première phrase à la page 1 : « La municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville... »

1565 **Dernière phrase à la page 2 : « [...] au détriment du reste de la population. »**

 Monsieur Lefebvre parle de son besoin d'énergie pour son entreprise, alors que celui-ci, lors des...

1570 **LE PRÉSIDENT :**

 Madame, on ne doit pas commenter les mémoires qui ont été présentés.

Mme DIANE COACHE :

1575 O.K. Moi, je voulais juste ajouter que j'avais présenté, dans le passé, un mémoire pour la biomasse qui est une énergie pour utiliser toutes les matières qu'on peut utiliser, tant au niveau organique, fongique et fécal de nos terres pour produire de l'électricité. C'était un projet que j'avais émis en 2007-2008, lors des projets des mégas porcheries.

1580 Lorsque j'ai déposé ce projet, celui-ci n'a même pas été présenté à la MAPAQ, compte tenu que j'avais signé Napierville et non pas Saint-Cyprien-de-Napierville.

1585 Notre famille a toujours été des propriétaires terriens à Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville, et ce, depuis plusieurs générations. C'est donc, par le fait même, ma propre municipalité. Ceci aussi, ça montre que pour moi, c'est un projet qui a été avorté, alors qu'il y avait d'autres solutions, autres que les éoliennes pour produire de l'électricité.

1590 Et je termine mon mémoire en disant également que les projets qui étaient présentés dans le temps, on dit qu'on avait, les gens qui étaient ici étaient les mêmes que pour les mégas porcheries, mais en fait, les Mohawks aussi étaient contre, lorsqu'on a présenté les porcheries dans le temps. Il n'y avait pas que les citoyens présents aujourd'hui.

1595 Comme l'a si bien dit, d'ailleurs, monsieur Lefebvre, et je le cite, lors de l'enregistrement de
La petite séduction :

*« 95 % de la superficie de Saint-Cyprien-de-Napierville est agricole et c'est un patrimoine
que nous nous devons de conserver pour l'avenir de cette région et de nos familles. »*

1600 Pour toutes ces raisons, je suis en désaccord avec l'installation des éoliennes sur les terres
de Saint-Cyprien-de-Napierville et surtout dans une zone où les terres sont si fertiles.

LE PRÉSIDENT :

1605 Merci de votre présentation, Madame Coache. Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

1610 Oui. Madame, vous nous parlez d'un recensement que vous avez fait vous-même, par les
soirs en une semaine?

Mme DIANE COACHE :

1615 Oui. Oui.

LE COMMISSAIRE :

1620 Et ce recensement-là, il se rapporte à la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale?
Quand vous dites, 40 % ou 85 % des personnes qui ont signé?

Mme DIANE COACHE :

Oui.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

On parle de la même pétition?

Mme DIANE COACHE :

1630 On parle toujours de la même pétition.

LE COMMISSAIRE :

1635

O.K. Ça, c'est plus clair. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1640

Merci de votre présentation, Madame.

Mme DIANE COACHE :

1645

Merci.

M. YANNICK POUSSARD

LE PRÉSIDENT :

1650

On me confirme que monsieur Poussard est ici, alors j'inviterais monsieur Poussard, s'il vous plait, à venir nous présenter son mémoire. Alors, bonjour.

M. YANNICK POUSSARD :

1655

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1660

Alors, la parole est à vous.

M. YANNICK POUSSARD :

1665

Alors bonjour Monsieur Bergeron, bonjour Monsieur Haemmerli.

LE COMMISSAIRE :

1670

Bonjour.

M. YANNICK POUSSARD :

Mon nom est Yannick Poussard, je suis résident de Lacolle.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1675

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1680

Merci de votre présentation. Alors, des questions, Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

1685

Oui, un petit instant. Ce que je comprends entre les lignes de votre mémoire, c'est que vous avez vécu aussi le cas de Saint-Valentin?

M. YANNICK POUSSARD :

1690

Oui, le cas de Saint-Valentin était anciennement peut-être à... vis-à-vis de chez mes parents, peut-être à un kilomètre à l'est.

LE COMMISSAIRE :

1695

Vous restez sur quelle route ou quel rang?

M. YANNICK POUSSARD :

1700

Anciennement, je restais sur la route, je restais, coin chemin Grande Ligne et Route 221, anciennement. Donc, entre les deux projets présentement, c'est-à-dire Saint-Valentin et Saint-Cyprien.

LE COMMISSAIRE :

1705

Et maintenant vous êtes?

M. YANNICK POUSSARD :

À Lacolle. Bien, ma cour, elle donne sur le projet éolien de Saint-Cyprien.

1710

LE COMMISSAIRE :

Ça va, merci.

LE PRÉSIDENT :

1715

Merci beaucoup de votre présentation.

1720

M. LOUIS SIOUVILLE

LE PRÉSIDENT :

1725

Alors, j'invite maintenant monsieur Louis Siouville, s'il vous plaît.

M. LOUIS SIOUVILLE :

Bonjour.

1730

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur.

M. LOUIS SIOUVILLE :

1735

Comme on est obligé de réduire le temps, je remplace les trois premières pages, par : si on ne vivait pas en « Absurdistan », nous ne laisserions pas gaspiller 200 à 500 000 dollars pour nous réunir ici.

1740

Le seul énoncé qu'on va acheter l'électricité à 14 sous pour le revendre à moins que 7 sous, le projet devrait être abandonné sans besoin de réunion au BAPE.

1745

Si Hydro-Québec n'avait pas été privatisée par morceau, on n'aurait pas d'éoliennes, ou si on en avait, elles seraient regroupées et pas éparpillées dans le territoire pour emmerder le plus de gens possible.

1750

Le choix du lieu d'implantation, maintenant. La première fois que j'ai entendu parler des éoliennes, on prévoyait installer auprès des grands barrages des pompes pour remplir les réservoirs, donc il n'y avait pas d'implication d'électricité, ça marchait par intermittence et il n'y avait aucun problème de ligne électrique.

Par la suite, on a modifié ça, on nous dit que les autres projets autochtones, les autres projets ont été rejetés, parce qu'ils coûtaient trop cher. Or, le seul but des éoliennes, c'est de

1755 déchiqeter l'argent des clients d'Hydro-Québec; donc plus ça coûte cher, mieux c'est. Donc, ils n'avaient qu'à aller avec les projets, plus ils coûtaient cher, plus ça gaspillait l'argent du pays, donc c'était très bien.

1760 On nous dit qu'il n'est pas possible d'implanter des éoliennes à Kahnawake, parce que le territoire est marécageux. Or, ils ont choisi justement un site qui était marécageux, dans les terres des grandes lignes du Rang-Double, et ils l'admettent eux-mêmes vu que leur forage, ils ont vu qu'il y avait des loupes de « clay » et qu'ils sont obligés de pieuter, donc de risquer de contaminer la nappe phréatique, donc ils admettent que le sous-sol est marécageux.

1765 J'ai été à une réunion à Châteauguay où était Mulcair, ministre provincial, à l'époque, de l'Environnement, et à une question, il a répondu que : « Selon les lois du Québec, si un cultivateur veut assécher un mètre carré de terre, on peut saccager des kilomètres carrés de terre humide, il n'y aucun problème. » Donc, il n'y a rien qui empêche Kahnawake d'assécher son marais pour implanter des éoliennes si ça lui fait plaisir.

1770 Pourquoi la compagnie ne peut-elle s'établir à l'extérieur de la région? On nous répond : « Ah, c'est parce qu'il y a un décret. » Bien, si on peut émettre un décret, on peut aussi l'abroger ou le modifier pour accommoder la compagnie, si ça nuit vraiment à la compagnie.

1775 À moins, bien entendu, qu'il y ait des intentions cachées. J'y viens à la page suivante. On m'a dit que... ah, c'est pour le développement régional. Je suis persuadé qu'il y a plein d'autres régions au Québec qui ont plus besoin de développement que la région de la Montérégie.

1780 Pour la création d'emplois, quand Hydro-Québec congédie ses releveurs de comptes pour pouvoir acheter des compteurs soi-disant intelligents à l'étranger, alors que j'ai appris, depuis que j'ai écrit ça, qu'il y a deux provinces du Canada qui achètent leurs compteurs de fabricants québécois. Les emplois, c'est vraiment une préoccupation, ni du gouvernement du Québec, ni de la Régie, ni de l'hydroélectricité.

1785 Et il y a certainement beaucoup d'autres communautés autochtones qui ont un urgent besoin de développement économique, plus que Kahnawake. On nous a reproché tout le temps qu'on était racistes dans la région. Pourtant, je connais des gens de Saint-Cyprien qui, comme les autres gens de la région, achètent leurs cigarettes aux Indiens et je ne vois pas... quand il y a relation commerciale gagnant-gagnant, il n'y a aucun problème et je ne vois pas que la population de Saint-Cyprien soit plus raciste qu'une autre.

1790 À plusieurs questions, on nous a répondu qu'il y aurait un suivi. Je veux bien qu'à certains problèmes on puisse apporter un correctif après coup, mais dans le cas de contamination de la nappe phréatique, de destruction d'espèces menacées ou de mort d'employé, je ne vois pas très

1795 bien comment on peut corriger les affaires après coup. D'ailleurs, aux réponses, personne ne semblait vouloir endosser la responsabilité en cas de problème qui surviendrait et de poursuites subséquentes.

1800 Je passe sur la route, mon frère va certainement en reparler. Moi, ma préoccupation principale sur le projet, c'est les revendications territoriales.

1805 Je me souviens, et je suppose qu'il y en a dans la salle qui vont s'en souvenir, durant la campagne électorale de 1994 – je croyais que c'était plus récent, mais le temps passe vite – sur les ondes de Télé-Québec, Anne-Marie Dussault interviewait Parizeau. À une question sur les reconnaissances des droits autochtones, Parizeau a dit : « Je veux bien, mais il y a des revendications, à condition que les revendications soient logiques. »

1810 Alors il a sorti une carte du Québec, toute la carte du Québec était dessinée, peinte en rouge, il restait juste un petit carré blanc au centre de la Gaspésie, une région qui est inhabitée, d'ailleurs, où les Indiens... donc ça, c'est le territoire qui est revendiqué par les Indiens du Québec. Et ça comprenait, comme toute la carte était rouge, ça comprenait Saint-Cyprien de Napierville, vu qu'on fait partie du Québec, jusqu'à la dernière information. Or, je ne vois pas trop bien quelle autre nation que la Nation mohawk pourrait avoir des droits de revendication sur le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville.

1815 Depuis, on n'en a pas reparlé, mais je n'ai pas entendu dire que les Indiens aient retiré leurs revendications sur les territoires de Saint-Cyprien-de-Napierville. C'est pour ça ma question que j'avais posée aux gens, au promoteur : pour des bonnes relations entre les gens de Saint-Cyprien et les Mohawks, si les Mohawks annonçaient qu'ils renoncent carrément aux revendications territoriales sur Saint-Cyprien, ça effacerait beaucoup de problèmes ou si le gouvernement prenait une position. Or, jusqu'à présent, aucune position et on n'a même pas le libellé exact de leurs revendications. On sait qu'il y en a une, mais on ne sait pas quelle est exactement la revendication territoriale.

1825 Ce que je vois, c'est comment, aujourd'hui, on est retour en arrière; on revient avec des tarifs sur les ponts, mes parents payaient encore la revendication, les redevances seigneuriales sur les terres dans les années 50. Pas directement, ils la payaient par l'intermédiaire de la municipalité, mais c'était un droit reconnu.

1830 Or, on est en train de nous préparer des revendications territoriales payées aux Indiens sur les terres de Saint-Cyprien et de toute la région, d'ailleurs. En tout cas, on n'a pas voulu me répondre à ça, on m'a simplement dit : « Ah, il n'y a pas de... » L'avocat m'a répondu, j'ai dû attendre la transcription qui est parue à la bibliothèque de Napierville. Quand j'ai écrit le mémoire, ce n'était pas encore sorti, alors comme j'ai eu une discussion privée, je ne voulais pas mélanger

1835 ce qui était discussion publique avec ma discussion privée avec l'avocat. Et il nous a dit qu'il n'y avait aucun lien entre le promoteur et la communauté mohawk ou le Conseil de bande et ça a été confirmé par l'agent d'Hydro-Québec, que la Société, le promoteur n'a aucune obligation de remettre quelques sous que ce soit au Conseil de bande de Kahnawake.

1840 Et hier, les gens sont venus nous dire exactement le contraire, que l'argent, il fallait absolument accepter ça pour permettre au promoteur, permettre au Conseil de bande de se financer. On nous parle de bonnes relations avec les Indiens, mais j'aimerais qu'on nous présente les choses, que ça soit la même version dans tous les cas; que les uns ne nous disent pas une chose puis les autres le contraire.

1845 Alors, pour les bonnes relations, il faudrait qu'on clarifie la situation, un, des revendications, quelles sont les sommes que le promoteur s'engage à Saint-Cyprien, par écrit, par contrat notarié, et quelles sont les sommes qu'il s'engage à verser à Kahnawake.

1850 Pour moi, les gens ont dit qu'ils allaient mettre en doute la valeur des institutions, je ne peux pas m'associer à ça, je n'ai jamais eu une très grande confiance aux institutions soi-disant démocratiques.

Bon, c'est tout.

1855 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation, Monsieur Siouville. Monsieur Haemmerli, des questions?

1860 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, j'en avais une, mais monsieur Siouville m'a dit que c'est son frère qui allait parler de la route, alors je parlerai de la route avec votre frère.

1865 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup de votre présentation.

1870

M. JEAN SIOUVILLE

1875

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant monsieur Jean Siouville, s'il vous plait, à venir nous présenter son mémoire.

1880

M. JEAN SIOUVILLE :

Bonjour, Messieurs.

1885

LE PRÉSIDENT :

Bonjour Monsieur. Alors la parole est à vous.

1890

M. JEAN SIOUVILLE :

Durant les premières audiences, on nous a dit qu'un parc éolien ne pouvait être installé dans Kahnawake, parce que le seul endroit disponible était un marais, mais que c'était possible à Saint-Cyprien, parce que le marais était asséché artificiellement. Parce que la région de Napierville est un marais à l'origine. Parce que le chemin entre Napierville et Lacolle, s'appelle le Rang des étangs. Pourquoi? Bien, parce qu'il y avait de l'eau partout.

1895

Parce que lors de l'audience pour les porcheries, un professeur émérite de l'Université McGill est venu nous dire qu'il y avait eu la bagarre d'Odelltown à cause que c'était la seule place où il y avait moyen de passer, parce qu'ailleurs, tout autour, c'était des marais inaccessibles. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est un professeur de l'Université McGill.

1900

Pour les autres choses, on veut établir une route sur de la terre noire, de la glaise bleue ou de la glaise à savon — employez le terme que vous voudrez, ça ne change pas grand-chose. Mais quand on n'est pas capable de marcher à pied sur un terrain puis qu'on réussit à l'assécher, il n'est pas très solide en profondeur.

1905

Pour ce qui est qu'on a été obligé de faire le chemin avec des troncs d'arbres, ça veut dire que ce n'est pas solide. Quand c'est déjà un problème qui est arrivé à la Montée Douglas à Napierville, Saint-Cyprien, ils se sont aperçus, quand ils ont voulu la refaire, qu'il y avait des problèmes de troncs d'arbres, ces affaires-là, parce que le terrain... donc, tout le territoire environnant est un marais asséché artificiellement. Parce qu'on a creusé la rivière L'Acadie à plusieurs reprises pour réussir à assécher le terrain.

1910

1915

Mais ça ne change rien à la nature du sous-sol, il n'aura aucune consistance. Si les travaux s'effectuent en période sèche, les arbres vont casser vu le poids des véhicules et si c'est en période humide, le côté de la route va s'effondrer, parce qu'il y a des décharges chaque bord de la route et puis ce qui risque de causer des accidents mortels pour les camionneurs qui vont être obligés de se promener sur cette route-là. Parce que prendre des mesures au millimètre pour pouvoir se rencontrer, en période de travail intensif, je doute que ça soit la bonne méthode.

1920

Mais la journée où ça va se produire, comment est-ce que ça va coûter pour réparer la route après? Après-midi, j'ai entendu une réflexion qui dirait qu'il y a une entente secrète entre le promoteur et la Municipalité disant que c'est la Municipalité qui va se charger de réparer les routes après. On nous parle de redevances, mais on nous a dit aussi qu'on ne demande aucun service municipal supplémentaire avec les éoliennes.

1925

Rien qu'une chose, le système contre les incendies pour les éoliennes va exiger, la fracture va être soignée, pour moi, elle va prendre plus que les soi-disant redevances qu'on devrait recevoir, si jamais le projet se réalisait. Parce qu'il y a différentes façons de consolider le chemin, je suis d'accord, mais combien que ça va coûter, ça, c'est un problème qui est au-dessus de ma compétence. Parce que les millions qu'on va enfouir là, je ne sais pas s'ils sont une douzaine, deux douzaines, ce n'est pas grave, c'est rien que de l'argent. Parfait. Des poches de qui que ça va venir? De ceux que c'est supposé enrichir? Théoriquement.

1930

1935

Mais le coût n'est pas fini là. Parce qu'il va y avoir, on nous dit qu'on ne demande pas de service municipal supplémentaire, à part un service d'incendie capable de répondre aux problèmes qu'une éolienne en feu ou qui est tombée va exiger. Mais ça, ce n'est pas avec 20 piastres qu'on achète un camion d'incendie pour régler le problème. Parce que ça, cette affaire-là, si l'éolienne tombe et qu'il faut la réparer ou l'enlever, ça ne sera pas avec une paire de bras qu'on va faire ça. Puis à la hauteur où c'est, ces choses-là, ce n'est pas avec un petit boyau d'arrosage d'un demi-pouce qu'on va aller pouvoir faire ça.

1940

1945

Puis là, écoute, quand les gens vont s'apercevoir que les factures et que le chemin, après usage, va être complètement disparu et la facture que ça va être pour le restaurer, les redevances, on va les oublier carrément.

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est votre conclusion, Monsieur Siouville?

1950

M. JEAN SIOUVILLE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1955

Je vous remercie de votre présentation. J'aurais peut-être une question pour vous. Vous parliez justement de mesures d'urgence en cas d'accidents dans l'éventuel parc éolien. À votre connaissance, Saint-Cyprien-de-Napierville, est-ce que c'est, c'est-tu des pompiers volontaires ou c'est des pompiers permanents?

1960

M. JEAN SIOUVILLE :

C'est des pompiers volontaires.

1965

LE PRÉSIDENT :

Actuellement, la caserne ou les équipements de la municipalité, ça correspond à?

M. JEAN SIOUVILLE :

1970

À rien du tout, quand on parle d'éoliennes. Ça veut dire qu'il va falloir s'équiper. Pour combien, déjà, le prix de la dernière autopompe qu'ils ont achetée? Elle est déjà magnifique, ça fait qu'une machine qui va être trois fois ou quatre fois plus puissante va coûter dix fois plus.

1975

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

1980

Oui, on va revenir à la route, au chemin. Parce que vous semblez le connaître assez bien. Savez-vous quand ça a été fait, l'assèchement? Juste pour nous aider à nous faire une tête sur le...

1985

M. JEAN SIOUVILLE :

Ah, c'est depuis, ça a été commencé il y a plusieurs années, on a commencé par recreuser la rivière L'Acadie. Pour y arriver, on s'y est pris à plusieurs fois, parce qu'il y avait un seuil de roc au village de Napierville de 22 pieds. Il a fallu dynamiter pour pouvoir abaisser le niveau d'eau, parce que l'ancien propriétaire de la terre que j'habite aujourd'hui m'a dit qu'une fois, il avait oublié un rotor droit. Je ne sais pas si vous savez ce que c'est?

1990

1995

LE COMMISSAIRE :

Je n'ai pas compris le mot.

2000

M. JEAN SIOUVILLE :

Un rotor droit, ce qui servait pour faire des andains...

2005

LE COMMISSAIRE :

Ah, oui, oui. O.K., oui.

2010

M. JEAN SIOUVILLE :

Et il l'avait oublié sur le coteau de sable, ce qui fait la limite entre la terre franche et la terre noire chez nous, qu'on ne voyait plus que le haut des roues. Je ne sais pas si vous savez la hauteur de ces roues-là?

2015

LE COMMISSAIRE :

Oui.

2020

M. JEAN SIOUVILLE :

Bon. Ça veut dire que c'était tout couvert d'eau à ce niveau-là. Donc, il a fallu travailler à plusieurs reprises pour arriver à assécher les terres noires qu'on vante aujourd'hui, surtout à Sherrington, mais il a fallu creuser à plusieurs reprises pour réussir à les assécher. Mais tout le restant est à l'avenant. Les gens assèchent, drainent, puis rien qu'une chose, ils sont en train de désertifier la région.

2025

Parce qu'on nous dit : « Ah, en Californie, ils ont de la récolte, ces affaires-là. » Ils l'ont tellement bien travaillé, qu'aujourd'hui, l'eau de l'océan Pacifique est dans le sous-sol et ils ne peuvent plus rien produire à cause que l'eau est salée pour l'irrigation des récoltes.

2030

LE COMMISSAIRE :

Mais si on revient à notre Grande ligne du Rang-Double, les troncs d'arbre, tout ça, pouvez-vous juste me donner une idée? Est-ce qu'on a recreusé beaucoup, qu'est-ce qu'on a drainé, à quelle profondeur ils sont? Vous ne le savez pas?

M. JEAN SIOUVILLE :

2035

Ah, là, à force des années, un, ils l'ont enfoncé dans le terrain, puis deuxièmement, au fur et à mesure, on a remis de la gravelle par-dessus. L'inspecteur municipal m'a promis qu'il allait faire un sondage pour le savoir exactement, mais ce n'est pas fait encore.

2040

LE COMMISSAIRE :

Ça a été un chemin de terre longtemps?

2045

M. JEAN SIOUVILLE :

Ah oui.

LE COMMISSAIRE :

2050

Puis ça a été asphalté récemment?

M. JEAN SIOUVILLE :

2055

Je ne le sais pas, je ne suis pas ça tous les jours, j'évite d'aller par là le plus souvent que je peux, parce que le chemin est trop étroit, les décharges de côté sont trop invitantes, ça fait que je n'ai pas envie de, trop souvent, me risquer par-là.

LE COMMISSAIRE :

2060

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

2065

Je vous remercie de la contribution à nos travaux, Monsieur Siouville.

2070

Mme LUCIE BOMBARDIER

2075

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant monsieur Bombardier, s'il vous plaît.

2080

Mme LUCIE BOMBARDIER :

Bonjour.

2085

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous.

Mme LUCIE BOMBARDIER :

2090

Alors, moi, je représente la famille chez nous, c'est-à-dire la famille Bombardier-Racine, alors on est citoyens de Lacolle.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2095

Début de la première phrase de la page 1 : « En 2006, 97 % de la population... »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] espace non habité qui manque au Québec. »

J'ai plusieurs cartes à mon projet ici, donc vous pouvez voir les lignes d'Hydro-Québec qui desservent tout le Grand Nord.

2100

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la première phrase de la page 2 : « Oui les conditions de travail... »

Fin de la dernière phrase de la page 4 : « [...] lorsqu'on est à proximité d'éoliennes. »

2105

Pour avoir visité des parcs éoliens, je peux vous le dire que ça fait du bruit.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2110

Début de la phrase à la page 4 : « Je m'inquiète aussi pour la valeur... »

Fin du mémoire.

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2115

Merci de votre présentation, Madame Bombardier. Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

LE COMMISSAIRE :

2120

Oui, oui. Vous, vous demeurez sur la Montée Richard?

Mme LUCIE BOMBARDIER :

2125

Exactement.

LE COMMISSAIRE :

2130

Donc, vous êtes dans la zone de bruit 30-35 décibels, selon les cartes qu'on nous a montrées, c'est ça? D'où vos craintes sur le... oui, O.K. Bon, bien c'est ça, je voulais situer vos craintes, là.

Mme LUCIE BOMBARDIER :

2135

Montée Richard, exactement. Juste pour vous dire, le monsieur qui parlait des terres inondées, là, chez nous on a six sum pompe quand ça dégèle.

LE PRÉSIDENT :

2140

D'accord. Merci, Madame Bombardier.

M. RENÉ LAPIERRE

2145

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant Monsieur René Lapierre, s'il vous plait. Alors, on comprend, Monsieur Lapierre, que c'est une présentation verbale?

2150

M. RENÉ LAPIERRE :

Oui, il s'agit d'une intervention orale.

LE PRÉSIDENT :

2155

Oui. Donc, vous ne déposerez pas de document? Vous ne déposerez aucun document?

M. RENÉ LAPIERRE :

2160

Non.

LE PRÉSIDENT :

2165

Alors, nous vous écoutons, Monsieur.

M. RENÉ LAPIERRE :

2170

Je me présente, je suis citoyen de Saint-Cyprien-de-Napierville depuis une vingtaine d'années, mais je suis aussi l'ex-président de la Société d'histoire des onze, qui regroupe les 11 municipalités des Jardins-de-Napierville et j'ai laissé mes fonctions en date d'avril 2015, 31 mars 2015. Pour votre information, le nouveau Conseil d'administration a présenté un mémoire écrit au BAPE en date du 8 juin et vous allez avoir plusieurs réponses à vos questions concernant l'histoire et les circuits touristiques, et cetera.

2175

Rapidement, moi, j'aimerais couvrir l'histoire, j'aimerais couvrir les valeurs, mais aussi les circuits touristiques et vous avez posé des questions là-dessus hier.

2180

Je vous fais grâce de l'histoire de notre territoire, la mer de Champlain, l'influence de la qualité des sols, je pense qu'il y en a qui en ont parlé. Ce que vous devez savoir, c'est que ces caractéristiques ont ouvert la voie à l'immigration. Parce que l'expertise d'agriculteurs européens était nécessaire, leur savoir-faire, leur expertise à l'exploitation de ces terres agricoles.

2185

Ce que vous devez savoir, au niveau historique, le premier docteur en agronomie du Québec, monsieur Bruno Landry, était un digne citoyen de Saint-Cyprien-de-Napierville et c'est lui qui a approché les familles européennes afin qu'elles viennent exploiter ces terres-là. Et vous devez savoir que ces familles-là, Hollandaises, des Pays-Bas, et cetera, ont tout laissé derrière elles pour venir nous aider à exploiter ces terres agricoles là.

2190

Les Jardins du Québec sont reconnus pour la qualité des sols, ces belles terres noires et argileuses sont idéales pour l'agriculture et aussi pour les vignobles. Et vous êtes conscient qu'il y a plusieurs familles de souche qui ont participé à l'exploitation de ces belles terres-là.

2195 Au niveau historique, vous êtes au cœur d'une région très, très riche, au niveau historique. Il s'agit du lieu de naissance de Louis Cyr; il y a trois ans, on a fait des recherches, on a identifié le lieu de naissance de Louis Cyr et on a érigé une pierre de 15 tonnes sur le lieu de naissance, et ça fait partie du Circuit touristique du paysan qui fait la promotion des produits du terroir, mais on fait aussi la promotion du lieu de naissance de Louis Cyr, ici, sur la Route 221 à Saint-Cyprien de Napierville.

2200 Vous êtes aussi au cœur des événements de 1837-1838, la rébellion des patriotes. 1838 touche spécifiquement la Montérégie du côté ouest, et je vous fais grâce de l'histoire des patriotes, les frères chasseurs, le camp de Napierville, la bataille d'Odelltown, et cetera. Ce que vous devez savoir, c'est qu'il y a une grande initiative touristique qui est mise sur pied avec le ministère de la Culture, des Communications du Québec et l'ensemble du territoire de la Montérégie.

2205 Le ministère de la Culture a investi près de 30 000 \$ pour la création d'un nouveau circuit touristique qui s'appelle « Montérégie, pays des patriotes », qui sera lancé en mai 2016. Il s'agit d'une carte touristique qui va inviter les gens de l'extérieur à venir visiter l'ensemble de la Montérégie, de Saint-Denis à Beauharnois, pour prendre connaissance des monuments, des plaques, et cetera. À cet effet, la Société d'histoire a identifié des lieux importants.

2210 On a introduit 11 plaques commémoratives dans le village de Napierville, des maisons historiques avec des gens qui ont été touchés de près et de loin aux événements de 1838. L'année passée, on a inauguré 11 plaques commémoratives à Saint-Cyprien-de-Napierville, parce qu'on va faire partie de ce grand circuit touristique montérégien.

2215 Ce que vous devez savoir aussi, c'est que la MRC a mis sur pied un comité responsable de la mise en œuvre de la politique culturelle qui doit prendre en compte – je fais partie de ce comité – là avec des citoyens de chacune des municipalités, on doit prendre en compte la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* du Québec qui a été promulguée le 19 octobre 2012, où on définit les paysages culturel, patrimonial qui sont reconnus par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables qui témoignent d'une activité humaine particulière sur ce territoire.

2220 On organise un concours de photos, parce qu'on veut identifier toutes les maisons centenaires ou patrimoniales sur notre territoire des Jardins-de-Napierville.

2225 Donc, l'érection de huit éoliennes d'une hauteur de 144 mètres dans nos champs agricoles est un viol à l'intégrité de notre patrimoine agricole ou historique.

2230

2235 Qu'avons-nous en commun, immigrants, familles de souche, les férus de l'histoire, les amoureux de la nature, férus du patrimoine? Je veux juste faire la relation avec un livre que j'ai lu il y a quelques années, qui s'appelait « *Quand les éléphants pleurent* ». Je vous fais grâce des conclusions, mais l'auteur parlait d'un thème « fonctionlust », c'est un terme allemand, un ancien terme allemand qui signifie « prendre plaisir à faire ce pour quoi on est les plus doués ».

2240 En gros, ce qu'il dit c'est que quand vous prenez un lion puis vous le mettez en cage, vous le privez de son « fonctionlust ». Vous le privez de prendre plaisir à quoi? À faire ce pour quoi il est le plus doué : son territoire de chasse, sa liberté, les grands espaces, et cetera. Donc, vous le privez de son essence de vie.

Je me posais la question : pourquoi tant de gens s'objectent à ce projet industriel?

2245 **LE PRÉSIDENT :**

Un instant, s'il vous plait. Merci.

2250 **M. RENÉ LAPIERRE :**

2255 Pourquoi tant de gens s'objectent à ce projet industriel? Pourquoi qu'il y a tant d'émotion? Moi, je vous dirais que cela n'a absolument, mais absolument rien à voir avec le fait qu'il s'agisse d'un projet autochtone. Ce projet vient heurter nos valeurs les plus profondes. Ce projet vient nous priver de notre « fonctionlust ». Il vient nous priver de notre essence de vie. Qu'est-ce qui nous allume ici? C'est les territoires agricoles, c'est l'histoire, c'est le patrimoine, c'est les grands paysages.

2260 Quand je me suis installé ici, il y a une vingtaine d'années, j'ai acheté une maison d'un ancien patriote, je l'ai rénovée, j'ai mis des milliers de dollars et c'était l'appel de mon essence de vie. Je suis revenu dans mon territoire, parce que j'aime profondément mon territoire.

2265 Ce qui se passe actuellement, c'est que le projet nous rend profondément tristes, malheureux et vient heurter profondément nos valeurs les plus profondes et, pour moi, c'est irréconciliable. On se sent vraiment comme le lion en cage privé de ses grands espaces. On ne peut pas être, vous ne pouvez pas nous demander d'être nos propres imposteurs.

2270 On n'aura jamais un consensus parce que tous les gens qui se sont installés ici, agriculteurs, les immigrants, les gens comme moi qui sont amoureux de l'histoire, les gens qui sont venus ici pour les grands espaces, c'est notre essence de vie. C'est pour ça qu'on s'est en venu ici, et un projet industriel est en conflit, est un viol. C'est comme si vous nous demandiez pratiquement de nous prostituer dans notre essence de vie.

Donc, je pense qu'il n'y aura jamais consensus, parce que le projet, malheureusement, malgré toute notre bonne volonté, on ne peut pas être nos propres imposteurs, vous ne pouvez pas nous demander de nous priver de notre « fonctionlust ». Merci.

2275

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre présentation, Monsieur Lapierre. Alors, vous avez fait allusion tout à l'heure, j'ai posé des questions à plusieurs reprises, que de façon individuelle, les gens sont venus nous faire part d'initiatives agrotouristiques, de développement et j'essaie de chercher, par mes questions, à avoir des réponses : dans quelle mesure on essaie de se coordonner pour en arriver à développer un tout cohérent quant au développement touristique? Parce que vous avez quand même du potentiel au niveau historique, alors j'essaie de savoir exactement dans quelle mesure le milieu se prend en main pour essayer de développer, de mettre en valeur.

2280

2285

Vous nous parlez d'un nouveau circuit touristique qui est en développement, il y a-tu une organisation, au plan régional qui fait le regroupement de ce genre d'initiatives là pour en faire un genre de plan de développement? Ou est-ce que c'est vraiment dû ou ça repose exclusivement à des initiatives personnelles qui font que les gens, je veux dire, en arrive à développer une activité particulière sans nécessairement avoir l'appui du milieu ou se coordonner pour ce qui est d'en faire un plan de développement?

2290

M. RENÉ LAPIERRE :

O.K. Dans un premier temps, je voudrais juste spécifier, et je vais revenir à votre question, la Société d'histoire des onze, on n'a pas été, d'aucune façon, consulté par le promoteur en regard à l'établissement de ce projet-là. Dans le document qui a été proposé, on fait référence à la Société d'histoire des onze, mais on a simplement pris le mémoire qui a été présenté en 2011, le Conseil d'administration a changé trois fois depuis ce temps-là, on parle de monsieur Billette comme étant un ancien député fédéral, donc je ne voudrais pas qu'on ait l'impression qu'on a été consulté.

2295

2300

Pour revenir à votre question, il commence à y avoir une concertation du milieu. La MRC des Jardins-de-Napierville vient, il y a environ deux ans, de mettre sur pied sa politique culturelle en lien avec la nouvelle *Loi sur la protection du patrimoine* et il y a un comité de concertation, avec des représentants des onze municipalités qui mettent sur pied un programme culturel en lien avec la nouvelle politique de la protection du patrimoine. Et, d'ailleurs, nous avons une réunion lundi, on a eu sept à huit réunions à ce jour. Ça, c'est premièrement.

2305

2310

2315 Deuxièmement, quand je parle – vous dites une concertation, vous avez un bel exemple de concertation quand on parle de « La Montérégie, pays des patriotes ». Ce projet-là a commencé avec le 175^e anniversaire des événements de 1838 à Napierville, il y a deux ans. On a réuni une quinzaine de Sociétés d'histoire, on a fait des conférences, il y a eu des présentations, des simulations, et cetera, et cetera. C'est une quinzaine de Sociétés d'histoire de l'ensemble de la Montérégie qui se sont réunies pour mettre sur pied ce projet-là.

2320 Suite à ça, il y a eu une concertation d'une dizaine de Sociétés d'histoire pour mettre sur pied un projet, qu'on appelle maintenant « Montérégie, pays des patriotes », qui inclut la Montérégie Ouest et la Montérégie Est. Et j'en ai parlé, ça va couvrir de Saint-Denis jusqu'à Beauharnois.

2325 Du côté de la Montérégie Ouest, le porteur de projet est la Maison LePailleur de Châteauguay. Du côté de la Montérégie Est, le porteur de projet est la Maison des patriotes de Saint-Denis. Moi, la Société d'histoire des onze, on fait partie de la Montérégie Ouest qui regroupe une dizaine de Sociétés d'histoire et, tous ensemble, on met en commun notre connaissance.

2330 On est en train d'identifier les lieux. Je vous disais, l'année passée on a inauguré des endroits, des monuments à Napierville et à Saint-Cyprien, on est en discussion avec Saint-Mathieu, on est en discussion avec la Rivière La Tortue à Saint-Édouard, donc le projet est en train de prendre forme et va inclure l'ensemble des deux Montérégie.

2335 Ça fait que vous avez un bel exemple de concertation. Le ministère de la Culture est derrière le projet, il a investi 30 000 \$. Ce projet-là va inviter la population à faire le tour des différents sites patriotiques, autant du côté ouest que du côté est, et il va y avoir une map, le même genre de map que le Circuit des paysans, qui va inviter les gens à aller visiter les différents endroits. Ils vont visiter les monuments, mais on va aussi identifier, bon, la maison d'un tel se situe sur tel rang, et cetera, et cetera.

2340 Donc, vous avez un bel exemple de concertation qui inclut l'ensemble de la Montérégie et ça va être inauguré au mois de mai 2016, l'année prochaine, probablement lors de la journée des patriotes. La suite logique de ça, ça serait d'avoir des bidules interactifs où les gens pourraient aller sur leur téléphone, mais là, c'est une question de coût. Donc, à partir de mai, il va y avoir une carte géographique qui va couvrir l'ensemble de la Montérégie, autant le secteur est, de l'autre
2345 côté du Richelieu, que le côté ouest du Richelieu.

LE PRÉSIDENT :

2350 Merci de ces précisions. Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

Une petite dernière précision. Si on veut des renseignements ou des documents sur les éléments dont vous venez de nous parler, on va les trouver où?

2355

M. RENÉ LAPIERRE :

Moi, je vous dirais que les deux portails de dossiers, la Maison LePailleur, monsieur François Sauvé, à Châteauguay et la Maison des patriotes, à Saint-Denis, ce sont les deux portails de dossiers qui coordonnent tout le processus de mise en œuvre.

2360

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2365

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre contribution aux travaux de la commission, Monsieur Lapierre.

2370

M. RENÉ LAPIERRE :

Merci beaucoup.

2375

LE PRÉSIDENT :

Alors la commission va suspendre ses travaux, va reprendre en séance à 19 h ce soir. Merci de votre participation.

Alors ce soir, 19 h.

2380

2385

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 JUIN 2015 À 19 H

2390

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2395 ET J'AI SIGNÉ :

2400 _____
Yolande Teasdale, s.o.b.